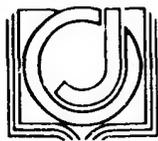

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉSENTÉ PAR LES MEMBRES
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(22^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} séance du jeudi 17 octobre 1985

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN

1. **Représentation de l'Assemblée nationale dans un organisme extraparlimentaire** (p. 3165).
2. **Loi de finances pour 1986**. - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3165).

MM. Zeller,
Douyère,
Balligand, Alphanéry, Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget,
Lucien Richard,
Alain Richard, Alphanéry,
Bassinot,
le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 3174)

Clôture de la discussion générale.

M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.

MM. le ministre, Tranchant.

Rappel au règlement (p. 3179)

MM. Jans, le secrétaire d'Etat, le ministre.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 3180).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DANS UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant de l'Assemblée nationale au Haut conseil du secteur public, en remplacement de M. Gustave Ansart, démissionnaire.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission de la production et des échanges le soin de présenter un candidat.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 24 octobre, à dix-huit heures.

2

LOI DE FINANCES POUR 1986

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget et de la consommation, mes chers collègues, la présente législature est décidément bien singulière : elle aura connu le budget le plus extravagant des quarante dernières années - c'était celui de 1982 - et, aujourd'hui, pour 1986, le budget en apparence le plus draconien de cette même période.

J'observe, monsieur le ministre, que M. le président de la République, que M. le Premier ministre, et que le Gouvernement présentent ces deux types de budget avec une égale satisfaction.

Il est vrai que le cardinal de Retz affirmait déjà il y a trois siècles qu'il faut bien souvent changer d'opinion pour rester de son parti - ce que la sagesse populaire confirme par une expression un peu triviale qui dit en gros ceci : « Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. »

Mais le budget de 1986 n'est pas seulement, à bien des égards, le contraire de celui désormais célèbre de 1982, il en est très largement la conséquence, de la même manière que la disette résulte bien souvent de l'imprévoyance.

Ce budget est placé sous le maître-mot de modernisation. Qui pourrait être contre la modernisation ? Puis-je rappeler simplement que les entreprises se sont toujours modernisées, y compris avant 1981, chaque fois qu'on les a mises en situation de le faire, et qu'elles n'ont pas attendu pour y songer que vous soyez au pouvoir ?

On a dit un peu partout que le budget de 1986 était un bon budget, notamment parce qu'il n'augmente les dépenses que de 3 ou 4 p. 100.

Il est même vrai que vous allez jusqu'à vous inspirer directement de la démarche de M. Reagan puisque vous baissez les impôts directs, c'est-à-dire les impôts visibles, avant même de réduire le déficit public et que, après les autres pays européens, vous cherchez à stabiliser les prélèvements obligatoires.

Cette démarche vous honore, mais je démontrerai, comme plusieurs orateurs qui sont intervenus hier, que votre budget 1986 est à un budget véritablement bon et équilibré ce que le Canada dry est au whisky.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation. Vous auriez pu choisir un alcool français.

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Parlez français, monsieur Zeller !

M. Adrien Zeller. J'aurais aussi bien pu parler d'armagnac, mais les mots de whisky et de Canada Dry font partie du langage courant et je crois qu'il est encore permis de les employer.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Vous auriez pu évoquer un breuvage alsacien !

M. Adrien Zeller. Je pourrais aussi parler des fromages alsaciens, car ils sont de meilleure qualité que votre budget.

M. Perfait Jans. Mais il était question d'un « breuvage » !

M. Adrien Zeller. J'adresserai à votre budget, monsieur le ministre, trois critiques majeures.

Premièrement, l'équilibre de votre budget est fallacieux.

Certes, vous stoppez la croissance apparente des prélèvements obligatoires, et je reconnais même que vous obtenez de bons résultats dans la lutte contre l'inflation, mais vous sacrifiez l'équilibre des finances publiques. Les 150 milliards de francs de découvert que vous proposez sont excessifs et dangereux pour l'avenir, et, d'ailleurs, ils sont sous-évalués.

Excessifs parce que, d'ores et déjà, le poids de la dette absorbe 11 à 12 p. 100 de l'ensemble de vos recettes fiscales. C'est ce pourcentage qu'il faut regarder, et non le poids du déficit dans les dépenses. Au rythme actuel de l'endettement, le poids de cette dette augmente d'au moins 10 p. 100 par an.

Cette croissance accélérée vous oblige à comprimer de manière brutale de nombreux autres postes de dépenses. A ce propos, monsieur le ministre, j'aimerais savoir combien nous coûteront en 1987 et en 1988 les 60 milliards de francs d'obligations renouvelables du Trésor lorsqu'il faudra rembourser, souvent la même année, les intérêts qui n'ont pas encore été versés et le capital.

En fait, l'équilibre réel entre dépenses et ressources est loin d'être atteint, parce que, une fois de plus, vous êtes contraint de puiser dans les ressources de toute une série d'organismes publics ou semi-publics, quand vous ne vous défaussez pas sur eux.

Vous faites ainsi « les poches » du fonds de réserve des caisses d'épargne, pour quelque 10 milliards de francs. Vous faites les poches du budget annexe des P.T.T., c'est-à-dire, en fait, les poches des usagers du téléphone, pour 19 milliards de francs, un record dans le genre, que l'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé. Vous vous défaussez sur la sécurité sociale, pour environ 10 milliards de francs. Vous faites les poches de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

M. Christian Goux, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Ne soyez pas vulgaire !

M. Adrien Zeller. Vous faites les poches du 1 p. 100 logement et j'en oublie certainement.

Bref, ce que vous n'osez plus demander à l'impôt, vous le demandez à d'autres payeurs, qui sont d'ailleurs parfois les mêmes, mais pas forcément les moins pauvres.

La débudgétisation des dépenses et la défiscalisation des recettes sous forme de ponctions diverses continuent allègrement.

Et, dans ce domaine, je l'avoue, j'admire votre virtuosité et même votre sang-froid.

Je passe sur le fait que toute une série de dépenses sont manifestement sous-évaluées. Certains services ministériels ne peuvent plus, à partir du mois de juillet, payer les déplacements, le téléphone, voire entretenir les bâtiments dont ils ont la charge (*Protestations sur les bancs des socialistes*).

D'autres diminutions de crédits nous paraissent dangereuses. Je pourrais citer la diminution, sur une seule année, de 50 p. 100 des crédits aux chantiers navals. Cela nous paraît irréaliste, tout aussi irréaliste que les hausses massives de crédits en tout genre auxquelles vous avez procédé lorsque c'était le temps des cigales.

Soumis à une cure d'amaigrissement pour faire plus léger avant le match électoral, votre budget, en perdant un peu de graisse, fait aussi apparaître, plus nettement qu'avant, ses difformités, ses plaies et ses bosses, mais aussi ses creux résultant de vos choix passés.

Il y a dans ce budget le poids et l'on pourrait dire la bosse de l'endettement. Il y a aussi le poids et la bosse des nationalisations que vous tentez d'ailleurs de résorber en déplaçant partiellement le problème. Il y a le poids du traitement social du chômage engagé par M. Mauroy, dépense que nous avions contestée parce qu'à nos yeux ce n'était pas le meilleur moyen de lutter contre le chômage et qu'elle conduirait nous en avions alors averti le Gouvernement à des mesures d'austérité qui accroîtraient le chômage, ce qui est désormais chose faite.

Mais il y a aussi des creux dans votre budget quelque peu difforme, en particulier pour les investissements publics, qui se situent aujourd'hui à un niveau plus bas que jamais. Avec 73 milliards de francs, ils représentent et expliquent la moitié à peine des déficits. Les Français doivent savoir que vous allez continuer de vous endetter, non pour construire des autoroutes, mais pour payer les agents de l'Etat et le chauffage des bâtiments publics (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

M. Henri Emmanuelli, *secrétaire d'Etat*. Oh !

M. Christian Pierret, *rapporteur général*. Elevez le débat, monsieur Zeller !

M. Adrien Zeller. A votre place, monsieur le ministre, je m'inquiéterais des distorsions qui marquent désormais la structure des finances de l'Etat. Sous le double effet des mesures coûteuses - mais, hélas ! durables et malheureuses - du passé et des coupes sévères auxquelles vous êtes contraint aujourd'hui, votre budget accuse et révèle ses difformités.

Un budget difforme ne saurait être un budget actif. Et cela me conduit à déplorer l'immobilisme qui marque ce budget face à d'innombrables problèmes fiscaux, économiques et sociaux, dont le Gouvernement lui-même reconnaît l'urgence.

Ainsi, ce budget fait l'impasse sur le problème, à nos yeux central, des charges excessives qui pèsent aujourd'hui sur l'embauche et sur l'emploi, et qui touchent en particulier les travailleurs manuels et non qualifiés, c'est-à-dire les plus modestes d'entre nous. C'est là un facteur évident d'aggravation du chômage et, d'ailleurs, en instaurant les T.U.C., vous reconnaissez de fait l'existence du problème, mais vous ne le traitez pas à l'échelle où il devrait l'être.

De même, vous faites l'impasse sur les problèmes fiscaux de la transmission des entreprises : 15 p. 100 au moins des faillites semblent dues à l'inadaptation de notre système fiscal en cas d'héritage.

Le problème des impôts locaux et de leur réforme n'est pas traité non plus, en dépit de toutes vos critiques et de tous vos engagements. Vous ne procédez même pas à une révision des bases, laquelle est différée d'année en année, bien qu'elle soit prévue par la loi.

M. le président. Monsieur Zeller, veuillez conclure, je vous prie.

M. Adrien Zeller. Le problème de la fiscalité des aides a la presse écrite en vue de développer le pluralisme n'est pas, contrairement à vos engagements, traité par ce même budget.

Le problème croissant de l'égalité de traitement fiscal entre les couples mariés et les célibataires chargés de famille n'est pas non plus traité. En particulier, vous n'abordez pas le problème de la réforme des mécanismes de l'Etat-providence.

Nous ne demandons pas de jeter par-dessus bord les sécurités de toutes sortes qui ont été acquises, mais force est de constater que malgré l'énormité des sommes distribuées - 1 200 milliards de francs - le phénomène de la pauvreté n'est toujours pas jugulé et que vous répondez à ce défi par des mesures ponctuelles et des occasions perdues.

Je conclus, monsieur le président, comme vous m'y invitez.

Ce budget apparaît comme un délicat mélange de sollicitudes fiscales, de problèmes reportés, de passivité et de prudence dans les réformes nécessaires. Il fleure bon le charme discret d'un électoralisme habile qui nous paraît propre au Premier ministre (*Protestations sur les bancs des socialistes*).

M. Christian Pierret, *rapporteur général*. C'est scandaleux, ce que vous dites ! C'est inadmissible !

M. Adrien Zeller. Mais dupes, déçus et devenus aussi plus lucides, les Français - j'en suis convaincu - ne se laisseront plus charmer (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à M. Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le ministre, après les diverses interventions de mes collègues socialistes, je limiterai mon propos à un point qui risque de poser des problèmes à l'avenir, et ce tout en reconnaissant, comme l'ensemble de mes amis politiques, que votre budget est un bon budget, équilibré, maîtrisant bien les dépenses publiques et poursuivant la lutte contre l'inflation, affichant les quatre priorités nécessaires à notre développement : l'éducation et la formation ; la culture ; la recherche ; la justice.

M. Zeller vient de parler du poids des rémunérations de la fonction publique. C'est sur les problèmes posés par la fonction publique que je souhaite également appeler votre attention.

Les dépenses induites par la fonction publique - dépenses liées à l'activité, paiement des retraites des personnels civils et militaires, pensions des anciens combattants, subventions aux établissements d'éducation privés - représenteront 485 milliards de francs en 1986, soit 39,6 p. 100 du budget de l'Etat. Il est remarquable d'observer que ce taux a baissé de 8,3 p. 100 de 1981 à 1985, passant de 43,2 p. 100 à 39,6 p. 100 (*Interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française*). Une telle baisse révèle l'effort de gestion réalisé par l'Etat et prouve que les rémunérations des agents de l'Etat occupent une moindre place dans l'économie nationale.

M. Edmond Alphandéry. C'est pas vrai !

M. Raymond Douyère. Mais il reste un problème important : le report d'une année sur l'autre, dans une période de lutte - et de lutte réussie - contre l'inflation.

En effet, depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons réussi à faire baisser l'inflation de façon très substantielle puisque, tous les orateurs l'ont rappelé, nous sommes passés de 13 p. 100 à 5 p. 100.

M. Edmond Alphandéry. Comparez plutôt avec d'autres pays européens !

M. Raymond Douyère. Si l'on se fonde sur le maintien du pouvoir d'achat moyen des salaires et que l'on raisonne en masse, l'ensemble des avantages accordés une année sont reportés l'année suivante. En période de dé-inflation continue - notre objectif est de parvenir à un taux avoisinant 0 p. 100 - il est évident que se pose l'important problème de la prise ou de la non-prise en compte du G.V.T. et des mesures catégorielles pour l'ensemble de la masse salariale.

Je crois pour ma part que, si nous continuons à réussir dans notre lutte contre l'inflation et à nous approcher du taux zéro, il sera très difficile de maintenir le G.V.T. et les

mesures catégorielles. En effet, si nous les maintenons, c'est l'ensemble des agents de la fonction publique qui devraient en quelque sorte les autofinancer.

M. Edmond Alphandéry. Vous nous rendez service à l'avance !

M. Raymond Douyère. Le problème est réel et se posera à tout gouvernement futur, notamment à un gouvernement de droite...

M. Edmond Alphandéry. Tiens !

M. Raymond Douyère. ...si, par malheur pour la France, la droite revenait au pouvoir.

M. Christian Pierrat, rapporteur général. Il n'y a pas de danger !

M. Raymond Douyère. Je suis d'accord avec vous, monsieur le rapporteur général, mais, dans ce cas, la conséquence inévitable serait une reprise de l'inflation.

Pour notre part, continuant notre lutte et réussissant à bien maîtriser l'inflation, nous serons forcément confrontés à cette difficulté sur laquelle, monsieur le ministre, j'attire votre attention. J'aimerais connaître la philosophie du Gouvernement à cet égard (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Mon intervention portera sur un sujet qui me passionne depuis quelques années : la dette publique. En conclusion, j'indiquerai les réflexions que m'inspire la politique économique menée depuis 1981.

L'an dernier, notre collègue Christian Pierrat s'en souvient, la dette publique fit l'objet d'un débat passionné, aussi bien lors de la discussion générale que lors de l'examen du budget des charges communes.

Je rappelle qu'à la fin du mois de mai 1985 le montant de l'encours de la dette publique s'élevait à 1.040,66 milliards de francs contre 896 milliards à la fin du mois de mai de 1984, soit une augmentation d'un peu plus de 16 p. 100.

Première remarque importante : cette augmentation est inférieure à celle observée de décembre 1982 à décembre 1983, soit 26,43 p. 100, et à celle enregistrée de décembre 1983 à décembre 1984, soit 17,41 p. 100.

Je rappelle que l'encours de la dette comprend la dette intérieure et la dette extérieure, mais aussi les bons sur formule, les bons en compte courant, les bons placés auprès des organismes internationaux, les dépôts des correspondants et l'endettement de la Banque de France.

M. Edmond Alphandéry. Et les O.R.T. ? Il faut ajouter les charges d'intérêt correspondants dans la dette publique !

M. Jean-Pierre Balligand. J'allais le faire.

Je tiens à souligner, comme l'an dernier dans la discussion générale et lors de l'examen du budget des charges communes, dont je suis le rapporteur, que le niveau d'endettement de la France est trop élevé...

M. Edmond Alphandéry. La faute à qui ?

Vous faites le procès de M. Bérégovoy et de M. Fahius !

M. Jean-Pierre Balligand. ...et qu'il ne laisse par conséquent que peu de marge de manœuvre à l'Etat.

La vigilance est toujours à l'ordre du jour, avec pour corollaire la continuation du remboursement anticipé de certains emprunts contractés par l'Etat.

M. Edmond Alphandéry. Parlons-en !

M. Jean-Pierre Balligand. Reconnaissez-moi au moins le mérite de ne pas camoufler les chiffres.

M. Edmond Alphandéry. Nous apprécions votre objectivité.

M. Jean-Pierre Balligand. Vous me demandez en effet chaque année les questionnaires que j'ai soumis aux divers ministères et les réponses qu'ils m'ont faites.

M. Edmond Alphandéry. C'est vrai.

M. Jean-Pierre Balligand. Essayons donc de jouer correctement et démocratiquement le jeu parlementaire.

L'évolution récente des différentes composantes de la dette publique confirme les tendances observées ces dernières années.

Premièrement, les ressources traditionnelles du Trésor, c'est-à-dire les bons sur formule et les dépôts des correspondants, progressent très faiblement. La part de ces ressources traditionnelles dans l'endettement public a d'ailleurs régulièrement régressé, passant de 44,26 p. 100 à la fin de 1981 à 26,75 p. 100 en mai 1985.

Deuxièmement, les besoins de financement du Trésor ont été essentiellement couverts par l'émission d'emprunts sur le marché obligataire - qui sont passés de 25 milliards de francs en 1981 à 85 milliards de francs en 1984 - et par l'émission de bons en compte courant auprès du système bancaire et de la Caisse des dépôts et consignations.

Soyons clairs sur cette question primordiale : la progression de l'endettement de l'Etat au cours des dernières années résulte du cumul des déficits budgétaires depuis 1980 - 475 milliards de francs au total - et de l'évolution des taux d'intérêt. Je rappelle simplement que la moyenne des taux au jour le jour sur le marché monétaire était de 8 p. 100 en 1978, 14,87 p. 100 en 1982 et 12,53 p. 100 en 1983.

Cependant, il convient de dire haut et fort, car d'aucuns omettent systématiquement de le mentionner, que le ratio de la dette nette des administrations publiques par rapport au produit intérieur brut reste en France l'un des plus faibles de tous les pays industrialisés.

Aux Etats-Unis, ce ratio est de 27,2 p. 100, en Allemagne de 21,7 p. 100, en France de 17,6 p. 100, au Royaume-Uni de 49,8 p. 100 ; en Italie et en Belgique, où l'Etat à une marge de manœuvre de plus en plus restreinte, il est respectivement de 81,8 p. 100 et de 102,9 p. 100. C'est cela la réalité mondiale aujourd'hui !

Certes, et je l'avais déjà dit l'an dernier dans mon rapport, il ne faut pas se féliciter de l'accroissement général de l'endettement des pays développés, mais il convient de souligner que la France ne fait que s'inscrire dans une tendance et que son ratio est nettement inférieur à celui de ses principaux partenaires économiques.

M. Edmond Alphandéry. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Balligand ?

M. Jean-Pierre Balligand. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Alphandéry, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edmond Alphandéry. Merci, monsieur Balligand.

Je vous remercie également de votre propos car nous n'avons jamais dit le contraire. Comment affirmerions-nous que le rapport de la dette au P.I.B. est élevé alors qu'il est l'un des plus faibles des pays industrialisés ?

Mais là n'est pas le problème, et M. Bérégovoy le sait très bien. Le problème, et vous avez l'honnêteté de le reconnaître, c'est la progression de la dette, qui fait que l'Etat est obligé de lancer des emprunts obligataires d'un montant considérable, ce qui, étant donné l'étroitesse du marché financier français, crée des difficultés très sérieuses de financement. Cela se retrouve dans le budget puisque la progression de la charge de la dette devient une source de blocage des dépenses publiques. Le problème réside dans la progression de la dette et non dans son niveau : personne ne dit le contraire.

Mais vous n'avez pas parlé, monsieur Balligand, des emprunts lancés à l'étranger, en dollars, par des organismes comme la caisse nationale de l'énergie. J'ai vu dans le *Financial Times* en particulier de magnifiques placards où l'on faisait appel aux Américains ou à je ne sais quel émir pour lancer des emprunts de millions de dollars de la caisse nationale de l'énergie, qui, bien entendu, ne figurent pas dans la dette publique. Or que fait la caisse nationale de l'énergie sinon financer des opérations qui devraient relever du budget de l'Etat ? Ils s'agit en réalité de débudgétisations financées par des emprunts internationaux en dollars, à propos desquelles j'aimerais que M. Bérégovoy et M. Balligand - étant rapporteur spécial du budget des charges communes - nous apportent des éclaircissements.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur Alphandéry...

M. le président. Monsieur Balligand, M. le ministre souhaiterait intervenir. Acceptez-vous d'être interrompu une seconde fois ?

M. Jean-Pierre Balligand. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Alphandéry, permettez-moi d'apporter quelques précisions.

D'abord, je crois qu'il ne faut pas confondre dette intérieure et dette extérieure, appel sur le marché intérieur pour le financement du déficit du budget de l'Etat et appel sur le marché international pour financer l'économie française, ce que font de nombreuses entreprises. Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler comment E.D.F., entreprise que je connais bien, a financé son programme nucléaire avant 1981. Consultez son président ou son directeur général ; ils vous diront...

M. Edmond Alphandéry. Je connais parfaitement le dossier.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Laissez-moi donc terminer. Vous êtes singulièrement discourtois. Hier, lorsqu'un député a timidement essayé d'interrompre M. Giscard d'Estaing, vous avez considéré qu'il s'agissait d'un acte de lèse-majesté. Dans le débat public, on peut s'interrompre les uns les autres mais il faut aussi, de temps à autre, écouter ; c'est ce que je vous recommande de faire. Je répète qu'il n'est pas nouveau que, pour financer des dépenses d'investissement, les entreprises françaises, publiques ou privées, fassent appel au marché international. Je regrette qu'E.D.F. ait emprunté des dollars à quatre francs et ait dû les rembourser à neuf ou dix francs, ce qui a incontestablement pesé sur l'équilibre financier de cet établissement.

Cela dit, nous vivons dans une économie ouverte, et de même que nous ouvrons le marché des capitaux français aux institutions financières internationales, de même nous admettons tout à fait que les institutions financières françaises empruntent sur le marché international. Je ne suis pas favorable, en ce domaine comme en d'autres, à la fermeture des frontières. Vous vous donnez des airs de procureur savant, mais il y a une contradiction entre votre doctrine et votre pratique. Je vous invite à sortir des classiques qui ont fait votre culture économique et à vous donner une vision plus planétaire des choses.

Je ne méconnaissais pas les préoccupations de M. Balligand concernant la charge de la dette intérieure. Comme le président de la commission des finances et le rapporteur général, j'estime qu'il faut essayer de maintenir ce déficit dans des limites acceptables, et nous avons jugé qu'il ne fallait pas dépasser 3 p. 100.

M. Edmond Alphandéry. Ça ne veut rien dire !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je souhaite que le redressement de notre économie, maintenant en bonne voie, nous permette, comme j'en ai pris l'engagement au niveau national et au niveau international, de maîtriser l'évolution des dépenses publiques. C'est d'ailleurs encore plus nécessaire en période de désinflation. Au demeurant, on constate, grâce à la baisse des taux d'intérêt, que la charge de la dette a tendance à diminuer. Sa croissance, qui était de 20 p. 100 dans le budget de 1985, n'est plus de 12 p. 100 aujourd'hui.

Comment, monsieur Alphandéry, pouvez-vous demander à la fois la réduction du déficit budgétaire et celle des impôts ?

M. Parfait Jans. C'est un débat intéressant !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'avoue ne pas comprendre.

La pression fiscale ayant atteint, selon nous, une limite qu'il ne fallait pas dépasser, nous avons choisi de la réduire et de maintenir le déficit budgétaire dans la limite de 3 p. 100 du P.I.B., afin d'accélérer la reprise de l'économie, que plus personne ne conteste. Nous en mesurons, au demeurant, l'effet sur les investissements et les importations de biens d'équipement.

Vous, vous voulez à la fois plus de dépenses, moins d'impôts et moins de déficit. L'équation est impossible à résoudre ; expliquez-vous devant l'opinion.

M. Edmond Alphandéry. Puis-je répondre à M. le ministre, monsieur le président ?

M. le président. Non, monsieur Alphandéry. Je vous concède, au risque de sortir de mon rôle de président, que ce débat est absolument passionnant mais deux raisons me conduisent à l'interrompre.

M. Edmond Alphandéry. M. le ministre ne m'a pas répondu à propos de la caisse nationale de l'énergie !

M. le président. Premièrement, c'est le projet de budget pour 1986 qui est à l'ordre du jour, et il y a toute une liste d'orateurs inscrits.

Deuxièmement, la moindre des courtoisies devrait conduire à laisser poursuivre M. Balligand.

Vous avez la parole, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Balligand. Je constate qu'un débat passionné sur la politique budgétaire a pu se dérouler de façon spontanée. Nous le poursuivrons certainement lors de l'examen du budget des charges communes.

Monsieur le ministre, vous avez anticipé sur ma conclusion. Les socialistes ont évolué. Leur appréhension de la réalité économique et leur discours économique ont changé, ce qui a entraîné un débat à gauche. Mais la cohérence de notre discours est très forte. Peu de travailleurs croient aujourd'hui qu'il est possible de produire quand nos parts de marché diminuent. Prétendre le contraire est totalement inadapté à l'appréhension de la réalité économique.

M. Parfait Jans. Les taux de pénétration des produits étrangers augmentent !

M. Jean-Pierre Balligand. Les socialistes, peut-être grâce à leur formation pédagogique, ont réussi à faire comprendre à une large partie de la population que l'on ne pouvait demander de meilleures rémunérations et une meilleure redistribution des ressources tout en refusant aux entreprises d'avoir des taux de marge et des fonds propres plus importants pour se moderniser. En effet, le marché est ouvert et la compétition internationale de plus en plus difficile et âpre.

M. Parfait Jans. Le taux d'investissement est insuffisant !

M. Jean-Pierre Balligand. La politique économique très cohérente menée par Jacques Delors et Pierre Bérégovoy a réussi, je le dis à mon collègue Parfait Jans - j'allais dire à mon parfait collègue Jans...

M. Parfait Jans. J'ai l'habitude ! Depuis cinquante-neuf ans.

M. Jean-Pierre Balligand. ... et à mon excellent collègue Alphandéry (*Sourires*).

M. Edmond Alphandéry. Merci ! C'est la cohabitation !

M. Jean-Pierre Balligand. Il est incohérent de demander constamment moins d'Etat et, lorsque le ministre ou le rapporteur général parlent de désengager l'Etat d'un certain nombre d'opérations pour les confier au secteur privé ou aux collectivités locales, de dire : « Mais les hôpitaux ! mais ci, mais là ! »

M. Adrien Zeller. En Allemagne, depuis trois ans, on a réussi à réduire à la fois les impôts et le déficit budgétaire !

M. Jean-Pierre Balligand. Aujourd'hui, avec cette politique économique d'une grande clarté, l'heure du langage de la vérité et de l'adaptation à la réalité est venue.

Ces fameux socialistes, soi-disant incapables de gérer le pays, l'ont géré depuis déjà quelques années et démontrent que, en fait, il n'y a ni faillite ni catastrophe économique, mais qu'il y a réussite de la lutte contre l'inflation et recherche de la compétitivité. Le chômage sévit encore, mais ce problème fondamental ne pourra être résolu tant que nous n'aurons pas redonné du muscle, tant que nous n'aurons pas redonné de la compétitivité aux entreprises.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, bien que nous ayons eu des moments difficiles - et nous en aurons encore - nous sommes heureux de la politique qui est menée et des premiers signes évidents de sa réussite (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la présentation du projet de budget pour 1986 est placée sous le signe de la rigueur mise au service de la modernisation.

De cela, nous accepterions l'augure si les faits et les chiffres ne venaient démentir l'optimisme des mots. Cet optimisme cède en effet rapidement à l'analyse du projet tel qu'il nous est soumis en cette ultime session de la législature.

On est effectivement frappé par la surestimation des hypothèses sur les principaux paramètres : comment pouvons-nous espérer obtenir une croissance de 2,1 p. 100 en 1986, alors qu'elle s'établirait à 1,2 p. 100 en 1985, en recul de 20 p. 100 par rapport à 1984 ?

Pour tempérer cet excès d'optimisme, le montant du déficit budgétaire devrait, à lui seul, suffire pour nous donner la mesure de la situation où nous nous trouvons : 152 milliards de déficit réel en 1983, soit 4 p. 100 du P.L.B., 370 milliards de déficit cumulé en 1984 et 1985, soit 200 milliards estimés pour 1986, soit, au total, 800 milliards depuis 1981, comblés en partie par l'appel à l'épargne, donc aux dépens des investissements productifs.

Quant aux seuls intérêts de la dette, que vous chiffrez, monsieur le ministre, à 95 milliards, ils s'élèveront en fait à près de 100 milliards, si l'on tient compte des entreprises nationalisées, soit à peu près la valeur de 50 p. 100 du déficit annoncé et pas loin de la moitié de ce que rapporte l'impôt sur le revenu des Français.

Le Gouvernement n'en continue pas moins à emprunter, ainsi que nous venons de l'apprendre, puisque, plus de 100 milliards ont été empruntés sur le marché international au cours de cette année.

Certes, vous avez l'habileté de donner à quelques mesures de transition l'apparence de la rigueur, voire du progrès. C'est le cas de celles qui concernent des postes tels que la formation, la recherche, la culture, la sécurité, et je le constate avec satisfaction. En revanche, on ne peut accepter une politique budgétaire sacrifiant des pans entiers de l'activité agricole et industrielle ainsi que du secteur des petites et moyennes entreprises.

M. Jean-Pierre Balligand. Moins d'Etat ! C'est ce que vous voulez, n'est-ce pas ?

M. Lucien Richard. C'est pourtant bien ce qui se passe avec ce projet de budget qui préconise une stagnation en valeur et un recul en volume de 3,5 p. 100 des dépenses de transfert à l'économie.

Alors que les crédits à l'agriculture cèdent 1 p. 100, mettant en péril, à brève échéance, l'équilibre toujours précaire des revenus des agriculteurs, le budget de l'industrie se voit amputé de plus de 16 p. 100 en valeur. Pour ne citer qu'elle, l'augmentation de 2 p. 100 de la taxe sur le gaz industriel, quatre fois plus élevée en France que chez nos principaux voisins, frappera de plein fouet les industries de main-d'œuvre, alors que celles-ci sont aux prises avec des difficultés sans nombre. Le chiffre concernant les investissements en 1985 - 1,8 p. 100 - en constitue bien la preuve et rend d'autant plus irréalisable l'augmentation de 4 p. 100 prévue pour l'année prochaine.

Aucune incitation efficace à l'investissement productif n'apparaît dans votre projet. Le remplacement d'une mesure fiscale par une autre moins attrayante pour les industriels le confirme. Or ce problème des investissements productifs devrait être au centre du dispositif budgétaire au moment où l'emploi est notre principal souci.

La réalisation de la condition première de la croissance, la capacité des entreprises à investir, est entravée par une fiscalité inadaptée qui grève lourdement les transmissions d'entreprises - je pense spécialement aux petites entreprises familiales - sans que soient consenties d'incitations réelles à l'investissement. Le report à 1987 de la réduction de 50 à 45 p. 100 de l'imposition des bénéfices réinvestis est, à cet égard, significatif.

Croissance, emploi, investissement sont intimement liés et votre projet de budget ne prend pas en compte cette réalité. Les frais financiers des entreprises représentent, en effet, près de la moitié de leurs excédents bruts d'exploitation et près de 14 000 d'entre elles ont déposé leur bilan durant les six premiers mois de 1985.

Quant aux entreprises nationales, dont il faut toujours dénoncer le coût pour la collectivité, elles se voient réduire les subventions, dont elles auront sûrement besoin, au profit

presque exclusif de la regie Renault et de la sidérurgie, choix nécessaires sans doute mais dont on peut se demander s'ils ne se révèleront pas inadaptes en la circonstance car, ce qui est en cause, c'est la gestion des grandes entreprises, la capacité de leurs dirigeants et la justesse des stratégies de développement qu'ils proposent.

Vous parvenez, monsieur le ministre, grâce à des transferts de crédits fort critiquables, à donner une certaine apparence de rigueur. C'est ainsi que des économies sont réalisées par la mise à contribution, dans de larges proportions, des comptes des régimes de retraite des agents des collectivités locales, par exemple. C'est à ce prix que les objectifs définis par le Président de la République pourront, en ce qui concerne la baisse des prélèvements obligatoires, être tenus, leur taux étant ramenés à 44 p. 100, pourcentage toutefois supérieur de deux points à celui de 1980.

Vos efforts pour minimiser le poids des ponctions fiscales sont évidents mais circonstanciels. Ils n'ont guère de signification économique et sont sans effet sur les maux profonds dont souffre notre pays : le chômage, l'endettement et la fragilité de nos entreprises.

Vos choix n'apparaissent pas bons et il semble qu'ils soient même dangereux pour l'avenir économique de la France. Vous l'avouez d'ailleurs tacitement, puisque vous ne laissez pas entrevoir, pour cette année, de progrès, ce qui est très regrettable car je ne pense pas que l'emploi, les investissements et la croissance y trouvent leur compte (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. C'est la première fois en huit ans que M. Lucien Richard et moi-même nous succédons à la tribune. Statistiquement, il fallait que cela arrive (*Sourires*).

Mesdames, messieurs, cette discussion budgétaire est, en fin de législature, l'occasion de dresser un bilan, en tout cas celle de faire le point de l'évolution de la politique économique et financière.

Les deux sujets auxquels je voudrais consacrer mon intervention sont, d'une part, la politique de mobilisation de l'épargne et, d'autre part, la politique des relations financières entre l'Etat et les administrations locales. En effet, les options de clarification financière et de mobilisation des ressources sont pour ainsi dire l'appui nécessaire de toutes les autres décisions politiques et, si l'on ne parvient pas à créer un support stable propre à assainir les situations, on ne peut définir ni politique économique ni politique sociale, on ne peut pas définir de politique de transformation qui aboutisse réellement. Sur ce point, je voudrais essayer de montrer qu'à partir d'une situation de départ préoccupante et peu dynamique, les changements législatifs et les changements de la politique financière qui sont intervenus en matière de mobilisation de l'épargne, tout comme les réorganisations qui ont été réalisées, ont eu des effets économiques positifs. Aucune alternative sérieuse n'est proposée. Un raisonnement analogue peut d'ailleurs être tenu à propos des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

En 1980-1981, l'épargne connaissait une situation préoccupante : les Français étaient très réticents à placer directement leur argent dans l'économie concurrentielle. Par ailleurs, la disponibilité du capital-risque était très faible, la répartition des flux d'épargne peu favorable à l'investissement industriel et la complexité des mécanismes de bonification, qui s'étaient accumulés au cours des ans et qui n'avaient pas été synthétisés, quelque peu étouffante. Au surplus, on déplorait, et depuis fort longtemps, avec le maintien d'une inflation élevée, une rémunération négative de l'épargne liquide, c'est-à-dire de celle des plus petits épargnants.

La dynamique suivie par la majorité et le gouvernement de gauche a conduit ceux-ci à procéder d'abord à des changements législatifs et politiques qui ont fourni un nouveau soubassement à la politique de l'épargne, qui ont rationalisé cette politique. Ces changements ont suscité des controverses, fait naître des réticences, mais, aujourd'hui, nul ne formule de contre-propositions. Il est vrai qu'ils ont été accompagnés d'une modification en profondeur, dont les acteurs politiques ne peuvent pas s'attribuer l'entier bénéfice : je veux parler de la modification de l'attitude générale envers les entreprises dans la société. Cela dit, nous pouvons tout de même penser que les efforts de démocratisation et de transparence dans la vie des entreprises auxquels nous nous sommes consacrés, en

depit de vives oppositions, ont contribué à cet assouplissement de l'attitude collective vis-à-vis des entreprises, à une adhésion à la vie des entreprises plus grande qu'avant 1981. Parallèlement, on a vu se développer un savoir faire financier, lequel s'est trouvé beaucoup mieux reparti chez les dirigeants d'entreprises. J'ajoute que les mesures d'accompagnement qui ont été prises et qui sont encore prises en ce qui concerne les conseils donnés aux entreprises, la rationalisation des procédures et d'autres points du droit commercial, ont également contribué à ce progrès.

Quant à la politique de l'épargne elle-même, la démarche a été programmée et progressive. Elle s'est fondée sur des constats et des propositions d'une commission très ouverte, créée par le Gouvernement après 1981 - la commission Dauzet. Les travaux de celle-ci ont débouché sur une série de mesures dont l'essentiel s'est trouvé synthétisé dans la loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne de janvier 1983 et dans la loi sur le développement de l'initiative économique de juillet 1984 qui, l'une et l'autre, ont été adoptées par la seule majorité de l'Assemblée, ce qui est regrettable car on peut maintenant constater que ces textes législatifs sont l'objet d'un constat de réalisme et d'efficacité qui ne peut plus être contesté.

M. Edmond Alphonandéry. Monsieur Richard, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Alain Richard. Je vous en prie, monsieur Alphonandéry. A vous d'être convaincant ! Mais peut-être ai-je dit quelque chose d'erroné. (*Sourires sur les bancs des socialistes*)

M. le président. La parole est à M. Alphonandéry, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edmond Alphonandéry. Vous êtes très aimable, monsieur Richard, de me laisser vous interrompre. Cela me permettra de préciser la position de mon groupe sur le problème de l'épargne. (*Protestations sur les bancs des socialistes*.)

M. Alain Richard. Est-ce cela que vous appelez une interruption ? Vous paraît-il courtois de procéder de la sorte ?

M. Edmond Alphonandéry. Cela va me permettre de vous répondre.

Je suis d'accord avec vous, monsieur Richard : concrètement, la politique du Gouvernement à l'égard de l'épargne a marqué des points positifs. Mais il ne faudrait tout de même pas prendre des vessies pour des lanternes ! En réalité, le taux d'épargne des ménages n'a jamais été aussi bas en France !...

M. Alain Richard. Laissez-moi plutôt terminer mon intervention ! Il ne s'agit pas d'une interruption !

M. Edmond Alphonandéry. M. Giscard d'Estaing d'ailleurs, hier, a rappelé les chiffres.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mieux que vous !

M. Edmond Alphonandéry. Et pourquoi connaissons-nous une telle situation ? Parce que votre politique fiscale a joué contre l'épargne...

M. Jean Ancient. C'est faux !

M. Edmond Alphonandéry... et parce que l'impôt sur la fortune, parce que les taux marginaux très élevés de l'impôt sur le revenu que vous avez décidés en 1981 et 1982 ont été des mesures anti-épargne. (*Protestations sur les bancs des socialistes*.)

M. Alain Richard. Calmez vous donc, monsieur Alphonandéry !

M. Edmond Alphonandéry. Monsieur Richard, quand vous reprendrez la parole, vous pourrez me répondre !

Je répète qu'en France l'épargne est actuellement en crise et que la politique fiscale suivie par le Gouvernement socialiste a été une politique anti-épargne...

M. Christian Piarret, rapporteur général. M. Alphonandéry fait un discours !

M. Edmond Alphonandéry. Second point : s'agissant de la répartition de l'épargne, indépendamment de certaines mesures que j'approuve concernant les marchés financiers, et

d'autres, que M. Jans ne doit pas, lui, approuver, un problème extrêmement sérieux se pose : le marché obligataire est très vaste alors que le marché des actions est étroit. Là, vous n'avez rien fait pour modifier les choses, ce que je comprends d'ailleurs très bien, puisque vous aviez besoin du marché obligataire pour placer les émissions d'emprunts publics et pour financer le déficit budgétaire. Permettre le développement du marché obligataire, c'est, d'une certaine façon, permettre aux entreprises de s'endetter mais ce développement ne peut en aucun cas assurer celui du capital des entreprises. Ce sont là deux graves faiblesses dont la constatation permet de relativiser les dispositions « favorables » prises par le Gouvernement en matière d'épargne.

M. Francis Gang. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Richard.

M. Alain Richard. Monsieur Alphonandéry, cela fait huit ans que nous siégeons ensemble sur les bancs de l'Assemblée nationale. Trouvez-vous normal de débattre ainsi ? Vous nous proposez des morceaux d'intervention pour répondre à des arguments qui n'ont pas été avancés, et pour énoncer des affirmations idéologiques que vous ne cherchez même pas à démontrer !

M. Christian Goux, président de la commission. M. Richard a raison.

M. Alain Richard. En ce qui me concerne, je n'ai jamais eu un tel comportement au Parlement. Si vous pensez convaincre en procédant de la sorte, continuez et nous apprécierons ensemble le résultat !

M. Edmond Alphonandéry. Répondez-moi donc !

M. Raymond Douyère. M. Alphonandéry est un excité !

M. le président. La parole est à M. Alain Richard, et à lui seul.

M. Alain Richard. Les lois de 1984 et de 1985 ont fait apparaître de nouveaux produits d'épargne qui ont été largement adoptés par l'ensemble des épargnants et qui ont entraîné un large redéploiement de la masse d'épargne disponible, d'une façon plus dynamique. Je reviendrai d'ailleurs ultérieurement sur ce point.

La politique fiscale qui a été menée a conservé, voire amplifié, la protection fiscale apportée à l'épargne. Elle a tendu notamment à rapprocher les conditions d'imposition des revenus du capital de celles des revenus du travail. Ce rapprochement me semble être l'élément de base de la transparence et de la neutralité fiscales en matière de rémunération de l'épargne. Elle a tendu également à maintenir la progressivité de l'imposition personnelle...

M. Adrien Zeller. Ce n'est pas exact !

M. Alain Richard. ... que celle-ci porte sur les revenus de l'épargne ou sur ceux du travail, ce qui a abouti à élargir encore le champ de l'épargne dans la société et à permettre à de très nombreux ménages à revenus moyens, qui s'efforcent d'avoir une gestion rationnelle de leur patrimoine, de bénéficier d'avantages fiscaux plus grands que ceux dont peuvent bénéficier les ménages dont les revenus sont les plus élevés, ce qui paraît logique.

On ne me fera donc pas croire qu'un impôt sur les grandes fortunes, qui porte sur l'ensemble des patrimoines, quelle que soit leur consistance, à part quelques exceptions énumérées par la loi, et dont les taux sont uniformes selon les tranches de patrimoine, a un effet quelconque sur l'épargne. S'il devait en avoir un, je pense que des économistes plus qualifiés que moi pourraient le démontrer - ce serait celui de pousser les détenteurs de patrimoines importants à mobiliser ceux-ci de façon qu'ils rapportent les intérêts les plus élevés.

Ainsi que je le lisais dans des manuels de finances publiques quand j'avais le plaisir d'avoir à le faire en tant qu'étudiant, il y a vingt-cinq ans, je ne pense pas que les choses aient beaucoup changé. Il s'agit là de l'élément même qui conduit à une mobilisation des patrimoines, c'est-à-dire à une rentabilisation des placements. Je voudrais qu'on m'explique dans quelle mesure cela pourrait être hostile à la politique de l'épargne.

M. Adrien Zeller. Monsieur Richard, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Alain Richard. Non, mon cher collègue

M. le président. Monsieur Zeller, vous êtes déjà intervenu. Laissez donc M. Richard s'exprimer à son tour

M. Alain Richard. Monsieur Zeller, votre groupe se manifeste dans ce débat par l'insigne faiblesse de ses propositions, de ses prévisions et par une attitude de dénigrement profondément démagogique.

M. Raymond Doujéro. Antidémocratique surtout !

M. Alain Richard. Je trouve vraiment qu'en dépit de la courtoisie dont j'ai fait preuve à tout moment lors des débats de cette législature, la manière dont vous utilisez la discussion budgétaire, qui devrait être pourtant l'occasion de faire des propositions positives pour l'avenir, n'est pas très digne de notre tradition parlementaire, et je ne tiens pas à m'en rendre complice !

M. Christian Goux, président de la commission. Très bien !

M. Francis Gang. De toute façon, votre budget ne sera pas appliqué !

M. Edmond Alphandéry. Vous n'étiez pas présent, monsieur Richard, quand nous avons fait des propositions sur l'épargne !

M. Alain Richard. Quand vous aurez à nouveau la parole, vous nous exposerez les propositions par lesquelles vous pensez améliorer la croissance et la justice sociale. Mais je ne tiens pas à ce que vous utilisiez le temps de parole dont je dispose pour faire de la démagogie et vous livrer encore au dénigrement ! Trop, c'est trop !

M. Edmond Alphandéry. Hier, j'ai fait des propositions pour l'épargne, mais vous n'étiez pas là !

M. Alain Richard. Nous en reparlerons, mon cher collègue, à condition que votre tonus nerveux s'abaisse un peu : nous sommes au Parlement et non sur un champ de foire ! *(Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

L'effort de réorganisation en profondeur des mécanismes financiers et du marché financier lui-même s'est traduit par la levée de toute une série de contraintes et de rigidités. Là encore, on ne peut proposer d'autres solutions !

La levée de l'encadrement du crédit, la quasi-disparition de l'autorisation d'émission d'obligations, les mesures de réduction du coût de l'intermédiation financière, le décloisonnement du marché financier et la possibilité de faire transiter une épargne, progressivement, vers les placements à long terme, en hiérarchisant de nouveau les taux d'intérêt de manière que les placements à long terme soient effectivement les plus attractifs et ceux qui nourrissent le mieux les investissements industriels, tout cela a été fait !

Aujourd'hui, nous disposons donc de tous les instruments qui pourront faire de Paris l'une des places financières les plus efficaces, et les plus efficaces pour le profit...

M. Edmond Alphandéry. Et les nationalisations ? Je préfère m'en aller plutôt que d'entendre cela en silence ! *(M. Alphandéry quitte l'hémicycle.)*

M. Alain Richard. Que voulez-vous... Si c'est toute votre expression politique !

Les instruments financiers que l'on est en train de mettre en place vont aider différents intervenants, pas seulement les organismes bancaires, à contribuer, dans des conditions de concurrence satisfaisantes, à la répartition des moyens de l'épargne.

J'en viens à l'analyse des effets économiques de cette situation.

La nationalisation des banques n'a en rien altéré, au contraire, les possibilités de concurrence interbancaire. La plupart des observateurs professionnels aboutissent même à la constatation opposée : les conditions de la concurrence interbancaire, et la variété des services bancaires offerts aux demandeurs, se sont largement ouvertes depuis la nationalisation, alors que l'on avait annoncé le contraire.

Sur le marché de l'intermédiation financière, il faut noter l'apparition d'intermédiaires non bancaires, très fortement crédibilisés au cours de cette période. En particulier, le rôle

des fonds communs de placement, que l'on sous-estime un peu dans certains discours, contribue à améliorer la concurrence et à décloisonner le marché financier. C'est, me semble-t-il, un facteur de dynamisation de l'ensemble du secteur bancaire.

Les résultats se traduisent d'abord par une intensification de la mobilisation des crédits industriels. Le volume des obligations a progressé ces dernières années de 25 p. 100 annuellement. Les titres participatifs ont désormais pris leur place sur le marché. C'est un moyen de plus d'attirer l'épargne vers les placements industriels. Les S.I.C.A.V. ont progressé, en moyenne sur les quatre dernières années, de plus de 50 p. 100 par an, de même que les fonds communs de placement, ce qui exprime bien la diversité des supports actuels de mobilisation de l'épargne, qui permettent à des épargnants de tout type d'avoir accès à la responsabilité sur le marché financier.

De ce fait, il existe une potentialité de remontée des investissements, mais pas encore suffisante. Il convient de tenir compte de l'amélioration des possibilités de mobilisation des crédits industriels et de la forte hausse des marges des entreprises. On en a peu entendu parler au cours de ce débat budgétaire, alors qu'il s'agit d'un des grands phénomènes de ces dernières années. Dans la plupart des secteurs industriels, les marges sont remontées dans des proportions significatives, à des niveaux qui n'avaient pas été atteints depuis plus de dix ans. Tout cela se traduit par une élévation des investissements qui devra, certes, être poursuivie, mais qui produit ses premiers effets sur les plans de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.

Cela n'empêche pas une poursuite de la déclinence du taux d'épargne des ménages, mais il y a un net ralentissement. Le taux d'épargne des ménages, qui est parti de 18,6 p. 100 du revenu disponible, en 1975, a diminué de 3,7 p. 100 en 1980 pour tomber à 14,9 p. 100. Depuis, son ralentissement est beaucoup plus faible. Dans les cinq années suivantes, il a chuté de 1,5 au lieu de 3,7 points, deux fois et demie moins vite.

Ce qui se passe dans la société française montre que le ralentissement de cette épargne est à mettre en rapport avec la stabilisation du pouvoir d'achat. Dans de nombreux ménages, le mouvement d'épargne se ralentit afin de sauvegarder les possibilités de consommation, alors que le pouvoir d'achat stagne. En outre, ce ralentissement est à rapprocher, chacun le sait aussi, si j'en juge par mes contacts quotidiens, avec le ralentissement du rythme d'accès à la propriété qui correspond au franchissement d'une étape dans le logement des Français.

La demande d'accès à la propriété tend à se restreindre. Toutes les études bancaires des dernières années ont démontré que le taux d'épargne des ménages qui accédaient à la propriété était très fortement relevé par rapport à la moyenne des ménages. Une étude du Plan a même fait apparaître que le taux d'épargne financière des ménages accédant à la propriété était le même que celui des ménages n'accédant pas à la propriété. Toute la fraction d'épargne correspondant à l'achat du logement était « en plus », ce qui équivalait à une remontée du taux d'épargne de ces ménages de six ou sept points.

Le ralentissement de ce mouvement a évidemment une influence sur la baisse du taux d'épargne, laquelle, constatons-le néanmoins, va deux fois et demie moins vite depuis les nouvelles mesures d'accompagnement de l'épargne. Il y a donc là l'esquisse d'une dynamique nouvelle.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Très juste !

M. Alain Richard. Pour conclure, je parlerai brièvement des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Fas plus que pour le reste, on n'a entendu à ce sujet de propositions alternatives. Tous les jours, dans les départements, des mouvements de protestation essaient de susciter chez les élus locaux un mécontentement fondé sur l'insuffisance de leurs ressources. « Avoir plus », c'est une tendance un peu normale dans tout groupe.

Mais la France, c'est, de tous les pays d'Europe, celui où la stabilité des ressources - et leur accrochage à la croissance - en faveur des collectivités locales est de loin la plus assurée.

M. Francis Gang. Les ressources ne sont pas suffisantes.

M. Alain Richard. La France est le pays dans lequel les décisions budgétaires de l'Etat central ont le moins d'influence sur la situation économique des collectivités locales.

Cette situation a d'ailleurs été créée par les deux dernières législatures, puisque l'institution de la dotation globale de fonctionnement en 1980, c'est-à-dire sous l'ancienne majorité, avait contribué à la sécurisation financière des collectivités locales.

M. Francis Geng. Les crédits n'ont pas suivi

M. Alain Richard. Cette loi a été appliquée, monsieur Geng, et je n'ai entendu aucune contre-proposition. Si vous en avez une, ce sera miraculeux !

M. Francis Geng. En 1980, la dotation augmentait de 24 p. 100, et là, de 4 p. 100 seulement !

M. Adrien Zeller. Il n'y a plus de croissance

M. Alain Richard. La dotation augmentait exactement au rythme de la croissance de la consommation des ménages : elle avait d'ailleurs été faite pour cela. Qu'il y ait, en période de ralentissement de la croissance, une préservation des possibilités des collectivités locales constitue un très fort contraste par rapport à tous les autres pays, où les mesures d'austérité budgétaire frappent en premier les collectivités locales.

M. Adrien Zeller. Et le blocage des tarifs publics ?

M. Alain Richard. Vous êtes très ennuyé sur ce sujet et c'est ce qui vous rend agressif...

Les mesures prises depuis 1981, en matière de transferts de ressources, consécutifs aux transferts de compétences, vont exactement dans le même sens.

Désormais, tous les crédits qui vont financer le fonctionnement et l'investissement dans les établissements scolaires, l'action sociale dans les départements et la formation professionnelle dans les régions, sont garantis, « accrochés » à la croissance et à l'inflation.

Ces ressources ne peuvent plus faire l'objet du moindre sacrifice financier. Par exemple, la dotation des collèges et des lycées bénéficie d'une augmentation d'au moins 30 p. 100 avec le passage au nouveau système. D'une part, en effet, ces crédits donnent lieu au remboursement de la T.V.A. dont bénéficient traditionnellement les collectivités locales, d'autre part, ils ne pourront plus faire l'objet de blocage en cours d'année, comme c'était le cas tous les ans et sous toutes les majorités.

Donc, sur tous ces points, il y a bien eu un renforcement de la garantie et de la sécurité financières des collectivités locales.

Je n'ai entendu aucune proposition, mais des protestations, oui : des mouvements organisés pour dénoncer le caractère insuffisant des ressources des collectivités locales. Au Parlement, dans les propositions des groupes de l'opposition, aucune qui tende à garantir une croissance des ressources des collectivités locales supérieure à la croissance nationale ! Il n'y a pas de contre-proposition. Nous avons discuté de la D.G.F. il n'y a pas trois mois : personne n'a suggéré l'indexation des bases de la D.G.F. On en est resté au système de 1979-1980 ; personne n'a voulu le changer. L'opposition, en adressant à la cantonade des programmes d'économie d'énergie serait incapable - tout le monde le sait très bien - si elle était mise au défi, de réaliser ces économies sans "sabler" de façon majeure les ressources garanties aux collectivités locales, et sans mettre celles-ci le dos au mur, c'est-à-dire sans les obliger à procéder à des licenciements et à des suppressions de service très importants, comme c'est le cas de Mme Thatcher depuis des années en Grande-Bretagne.

Sur ces deux points, la politique de l'épargne, la politique de liaison financière avec les collectivités locales, nous entendons des imprécations, nous observons des manifestations de dénigrement. Mais il n'y a pas de contre-proposition. C'est, me semble-t-il, la concrétisation du fait que cette politique a été une politique d'équilibre, de justice et de renforcement des positions des plus vulnérables, une politique de dynamisme qui, je crois, commence à porter ses fruits (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'instar de mon collègue Alain Richard, je parlerai de la modernisation de notre industrie, une priorité de l'action gouvernementale, ce qui signifie traiter des moyens financiers qui doivent y concourir.

Du succès de la politique de financement de l'industrie dépendront les investissements, la recherche et le développement technologique, la formation, éléments sur lesquels repose la modernisation.

C'est notamment l'échec de la politique de financement menée avant 1981, il convient de le rappeler, qui a mis notre industrie dans une situation générale de faible compétitivité, résultat du vieillissement de l'appareil de production, victime de son sous-investissement chronique.

L'épargne, que rien n'incitait alors à préférer les placements productifs, se réfugiait dans les placements traditionnels, réputés sûrs : la terre, la pierre ou les métaux précieux.

Les entreprises, à qui le Gouvernement de l'époque avait fait supporter l'essentiel du poids du choc pétrolier, investissaient peu ; et, lorsqu'elles le faisaient, c'était souvent hors des frontières.

Les aides de l'Etat constituaient un système fort compliqué résultant de la sédimentation des procédures apparues au cours des ans. Ce système privilégiait les aides « par abonnement », c'est-à-dire renouvelables automatiquement, sans critère et sans sélectivité, au détriment des aides centrées sur un projet précis et renégociées chaque année.

Ces aides, d'une efficacité douteuse, profitaient d'ailleurs toujours aux mêmes grandes entreprises comme nous le révèle le rapport Haroun, dont il faut peut-être regretter qu'il n'ait jamais été publié. Plusieurs d'entre elles gèrent si mal ces fonds publics que seule la nationalisation leur évita la faillite en 1982.

La philosophie du « laisser-faire » tenait lieu de politique industrielle dont les résultats désastreux sont bien connus aujourd'hui.

Cet échec résultait, d'une part, d'une gestion passive des aides publiques ; d'autre part, d'une absence d'initiative pour dynamiser le marché financier et rendre plus attractifs les placements productifs.

L'échec industriel du gouvernement de M. Barre, c'est celui de sa politique de financement. Les flux financiers vers l'industrie étaient à la fois insuffisants en masse et aiguillés dans de mauvaises directions.

S'ajoute à cela l'échec de sa politique vis-à-vis des entreprises, que la dégradation de leurs comptes poussaient à s'endetter et à freiner les investissements.

Les échecs de M. Barre concernant l'emploi et l'inflation sont bien connus. Les échecs de sa politique d'investissement et de l'entreprise le sont moins. Ils n'en sont pas moins réels !

D'ailleurs, il est stupéfiant de constater comment une réputation d'économiste sérieux a pu se construire et se conforter sur tant d'échecs.

Dès 1981, nous avons réaffirmé notre volonté de redressement et de modernisation de l'industrie et donc la nécessité de briser cette spirale descendante.

La modernisation industrielle a été définie comme la priorité, pas seulement au niveau du discours, mais à celui de la réalité des moyens mis à disposition. Pour financer le renouveau industriel, il y a eu obligation de parvenir à une meilleure gestion de crédits budgétaires, à une mobilisation et à une réorientation de l'épargne vers l'investissement, et à la restauration de l'autofinancement des entreprises.

Les moyens budgétaires ont été renforcés et massivement mis à contribution pour réaliser les objectifs de modernisation industrielle. Les crédits consacrés à la recherche et au développement technologique ont été fortement accrus pour parvenir à atteindre l'objectif fixé de 2,5 p. 100 du P.I.B. Les crédits de politique industrielle ont été multipliés par dix entre 1981 et 1984. Ils sont passés de 237 millions de francs à 2 milliards 400 millions de francs. Ils ont été utilisés au renforcement des secteurs industriels stratégiques, comme la productique, et à l'aide à la modernisation des entreprises.

Le secteur public industriel a reçu des dotations en capital indispensables, qui ont permis aux grands groupes nationaux de redresser leur situation financière et de repartir à l'offensive sur les marchés mondiaux, en effectuant des investissements essentiels et indispensables.

En outre, des crédits ont été affectés aux plans de restructuration sectoriels, engagés dans des secteurs stratégiques, tels que la machine-outil, le papier ou le machinisme agricole.

La filière électronique a reçu, depuis 1982, les moyens financiers nécessaires pour résister à la concurrence étrangère.

L'aspect social de la modernisation n'a pas été oublié, et c'est ce qui nous différencie de ceux qui nous ont précédés. Des crédits publics ont été accordés aux pôles de conversion pour aider à la diversification industrielle des régions dont l'industrie dominante était en difficulté.

Le budget de l'Etat a enfin pris en charge les bonifications d'intérêts des crédits distribués en fonction de priorités industrielles.

Les contraintes s'exerçant au niveau des dépenses publiques, autant que la volonté d'éviter les gaspillages ont eu pour conséquence une sélectivité plus forte de l'utilisation des moyens budgétaires. En revanche, leur efficacité dans les secteurs où elle s'applique s'est fortement accrue.

Selon une étude de l'I.N.S.E.E., la réorientation des aides publiques vers l'industrie était sensible dès 1982 : de 15 p. 100 du total des aides publiques en 1980, elles sont passées à 25 p. 100 en 1982.

La mobilisation de l'épargne des ménages vers l'investissement était essentielle pour compléter l'effort des finances publiques.

A cet égard, la création des Codevi, ou livrets d'épargne industriels, dont les fonds servent à alimenter le fonds de modernisation industriel, est exemplaire.

Ainsi, en 1984, le F.I.M. - fonds industriel de modernisation - a accordé pour 16 milliards de francs de prêts participatifs, à moyen ou long terme, ou de crédits-bails ; l'industrie automobile notamment en a bénéficié.

Par ailleurs, la gestion collective de l'épargne a connu un certain succès au cours des dernières années, par l'intermédiaire des sociétés d'investissement à capital variable et des fonds communs de placement.

La restauration de l'autofinancement des entreprises pour leur permettre de se désendetter et d'investir apparaissait comme une priorité dans la politique de modernisation.

En effet, les entreprises avaient largement supporté la dégradation des termes de l'échange, consécutive aux chocs pétroliers. Leur endettement considérable les plaçait dans une des situations les plus dégradées de leur histoire.

Pour que les entreprises investissent, il faut non seulement qu'elles y soient incitées par les perspectives du marché, mais aussi qu'elles en aient les moyens financiers. Cela suppose la reconstitution de leurs capacités d'autofinancement.

La politique d'assainissement global de l'environnement économique a permis d'éclaircir les perspectives d'avenir des entreprises : politique de désinflation, désindexation des salaires et des prix, modération des salaires, bonne tenue du franc.

A cela s'ajoutent les mesures purement fiscales qui ont une incidence directe sur les comptes. Je citerai entre autres la prise en charge de 25 p. 100 de la taxe professionnelle par le budget de l'Etat ; la déduction fiscale pour investissement, votée dans la loi de finances pour 1982, et qui sera remplacée en 1986 par la réduction de 5 p. 100 de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices réinvestis ; la procédure du « report en arrière » des pertes, et le crédit d'impôt « recherche », qui avantage les investissements de recherche, et dont le taux est récemment passé de 25 à 50 p. 100, le plafond étant relevé à 5 millions de francs.

L'effort fiscal en faveur des entreprises n'est pas négligeable, et une récente étude de l'I.N.S.E.E. évaluait à 26 milliards de francs, en 1982, le coût pour le budget de l'Etat des « dépenses fiscales » en faveur des entreprises, c'est-à-dire des déductions et exonérations dont elles bénéficient. La progression a été de 44 p. 100 en deux ans, puisque les mêmes dépenses fiscales ne se montaient qu'à 18 milliards en 1980.

Enfin, la politique économique favorable au dynamisme industriel, la nouvelle vigueur des entreprises bénéficiant des retombées positives de la politique de financement industriel, stimulèrent fortement le marché financier, offrant ainsi une importante source de financement supplémentaire aux entreprises. La bourse bat tous ses records de dynamisme.

Par ailleurs, la création du second marché boursier donnait aux petites et moyennes entreprises l'accès au marché financier, réservé jusqu'alors aux grands.

Ainsi, la politique de financement public de l'industrie s'est caractérisée par un redéploiement des aides existantes facilitant les financements prioritaires et par une plus grande sélectivité en ce qui concerne notamment l'attribution des prêts bonifiés.

Par ailleurs, des mesures d'ordre fiscal et monétaire ont aidé les entreprises à redresser leurs comptes.

Le pari du redressement industriel fait en 1981 est en passe d'être gagné.

Certes, les résultats d'une politique de financement industriel ne peuvent être valablement jugés qu'à moyen et long terme, mais les chiffres les plus récents témoignent d'une tendance favorable.

L'augmentation rapide de la productivité - 5,3 p. 100 dans l'industrie, en 1984, soit un taux comparable à ceux d'avant 1974 - a entraîné un redressement sensible des comptes des entreprises.

Le taux de marge des sociétés concurrentielles, comme leur épargne brute, dépasse en 1984 leur niveau de 1980.

Le taux de financement est de 17 p. 100 supérieur à ce qu'il était en 1980.

La réactivation de la bourse se traduit par un accroissement sensible des ressources externes obtenues sur le marché financier : 51 milliards d'actions ont été émises en 1984, contre 26 milliards en 1980, et 309 milliards d'obligations ont pu être lancées indirectement sur les entreprises.

Les résultats consolidés des entreprises industrielles nationalisées en 1982 sont passés d'une perte de 1,7 milliard en 1981 à un bénéfice de 5,3 milliards en 1985, selon les prévisions. L'accès du secteur public industriel au marché financier par l'intermédiaire des titres participatifs et des certificats d'investissement a par ailleurs permis de soulager les finances publiques sans modifier la structure de direction.

Plusieurs secteurs industriels en crise en 1981 sont soit sortis d'affaire, soit en passe de l'être, comme le textile, la machine-outil, la chimie, le papier ou la sidérurgie.

Les investissements ont, après trois années de stagnation, fortement augmenté dans l'industrie, notamment pour ce qui concerne les investissements de modernisation. On relève également que l'industrie des biens d'équipement professionnel dégage des bénéfices alors qu'elle enregistrait des pertes en 1983. Le secteur des biens intermédiaires et celui des biens d'équipement ménager ont également amélioré leurs performances.

Certes, certaines branches, comme celles de l'automobile par exemple, ne sont pas encore sorties d'affaire, mais, comme en témoignent les chiffres du solde des échanges de produits industriels, notre industrie, grâce aux investissements de modernisation, a accru fortement sa compétitivité. Ce solde, qui était de 34 milliards en 1982, a enregistré une remontée spectaculaire et atteint 95 milliards en 1984.

Grâce à un vigoureux effort de l'Etat, notre industrie s'est mise en marche vers la modernisation. Très souvent, l'effort financier des pouvoirs publics s'est traduit dans les entreprises par des investissements, et parfois seulement, car souvent des machines ont remplacé des hommes, par des créations d'emploi.

Dans la période de faible croissance que connaît la France, comme la plupart de nos voisins européens, le théorème qui voulait que les profits d'aujourd'hui créent les investissements de demain et les emplois d'après-demain s'avère parfois inopérant.

Avec une industrie remise en ordre de marche et qui retrouve la santé, comme aujourd'hui, le chômage se stabilise. Avec une industrie en état de sous-capitalisation et de sous-investissement, le chômage explose, ainsi que le déficit commercial, d'ailleurs.

Considérant qu'aujourd'hui l'investissement productif est moins rentable, que le placement financier l'est également, on constate que les entreprises françaises utilisent une partie importante de leurs ressources à l'acquisition d'actifs financiers au détriment d'actifs physiques et il y a là un problème sur lequel il faudra vraisemblablement revenir.

La reconstitution des marges et des fonds propres des entreprises contribue peu, jusqu'à présent, à l'investissement productif qui repose donc, dans une forte proportion, sur l'injection de fonds publics.

De même que c'est le contribuable, par l'intermédiaire des dotations en capital aux entreprises nationalisées, qui a sauvé plusieurs grands groupes victimes de la faiblesse des apports

financiers de leurs actionnaires privés. C'est encore lui qui, par l'intermédiaire des prêts bonifiés, des crédits de politique industrielle, supplée aux carences du capital privé.

Que le soutien de l'Etat vienne à manquer, et l'industrie, sauf à se vendre à l'étranger, retombera malade de sous-investissement, de sous-recherche, de sous-formation, avec les conséquences dramatiques que l'on imagine pour l'emploi.

L'exemple de la Grande-Bretagne, qui a pratiqué une politique économique très « libérale », est intéressant à méditer à cet égard.

Il convient donc de s'interroger aujourd'hui sur les conséquences qu'aurait une orientation de la politique de financement de l'industrie dans un sens libéral. Une politique qui consisterait à se contenter de composer un environnement macro-économique favorable aux entreprises et à laisser jouer la loi du marché ne peut manquer de conduire à un paysage industriel insolite où les forts se renforceraient et les moins forts s'effondreraient, ou se vendraient des secteurs entiers de l'industrie à la concurrence étrangère.

Il va de soi, et je ne l'apprendrai à personne, que les entreprises ne sont pas à égalité devant la concurrence étrangère et que certains secteurs très exposés et nécessitant une adaptation rapide ne pourraient s'en sortir sans l'aide publique alors que d'autres, se finançant au taux du marché, n'ont pas de problème de croissance.

Ainsi, l'industrie automobile et l'industrie de la restauration rapide, par exemple, ne sont pas égales devant le marché financier.

L'industrie de la machine-outil ou celle des chantiers navals ne peuvent être purement immolées sur l'autel du libéralisme, parce que notre pays doit conserver pour des raisons stratégiques ces activités.

De même, le « moins de charges, moins d'aides » doit être manié avec précaution, car, appliquée brutalement, cette formule transformerait rapidement la carte économique en passoire, la suppression des aides condamnant immédiatement les entreprises en difficulté ou engagées dans une compétition féroce dans des secteurs d'avenir.

La loi du marché, si elle peut contribuer à faire une politique de l'entreprise, ne peut en aucun cas faire une politique industrielle.

Un pays comme le nôtre ne peut pas se permettre de laisser son industrie textile ou ses fabrications d'ordinateurs sous prétexte que ces produits sont moins chers ailleurs.

Seule la puissance publique, parce qu'elle prend en compte l'intérêt national à long terme et parce qu'elle dispose des masses financières suffisantes, en un mot parce qu'elle voit plus loin et mieux, peut mener une politique industrielle cohérente avec les besoins des citoyens.

Monsieur le ministre, la politique de financement de l'industrie mise en place par le Gouvernement depuis 1981 commence à porter ses fruits. La tendance favorable qui se dessine nécessite cependant d'être concrétisée et il faut donc que l'Etat conserve en main les leviers financiers dont il dispose, ceux, notamment, qui permettent la distribution sélective des aides.

Il était utile de remettre de l'ordre dans les prêts bonifiés des entreprises, qui se présentaient comme un système compliqué et onéreux. Vous l'avez fait en simplifiant ce système ramené à une seule sorte de prêt bonifié : les prêts spéciaux d'investissement au taux de 9,5 p.100, qui représentent 18 milliards de francs en 1985.

Les critères d'accès ont eux-mêmes été réduits et concentrés sur trois objectifs : renouvellement du tissu industriel, favorisant la création ou la reprise d'entreprise ; effort d'investissement, qui encourage les entreprises effectuant un effort d'investissement supérieur de 10 p.100 à la moyenne des années antérieures ; effort d'exportation.

Cette redéfinition des bonifications et la réduction des prêts consentis est compensée par la baisse des taux d'intérêt et la réorganisation du marché financier qui doivent permettre aux entreprises de trouver ailleurs qu'aux guichets publics des conditions de financement intéressantes.

Mais n'est-il pas à craindre que certaines de nos branches industrielles particulièrement exposées à la concurrence internationale et absolument nécessaires à notre économie ne pâtissent de la réforme des prêts bonifiés aux entreprises ?

Pouvez-vous nous confirmer ce dont je ne doute pas que les choix prioritaires du IX^e Plan, l'emploi, la recherche, la formation professionnelle, les économies d'énergie et le

développement industriel auquel chacun de ces points ramène, ne seront pas affectés par l'infléchissement de la politique de financement de l'industrie ?

Nous comprenons, les contraintes budgétaires qui pèsent sur nous. Elles doivent rester compatibles avec la politique de modernisation industrielle qui figure comme une priorité réaffirmée à maintes reprises.

La grande action n° 10 du IX^e Plan « dynamiser et infléchir les comportements financiers selon les orientations du Plan » insiste sur la nécessité d'une simplification des aides publiques ainsi que sur la nécessité d'une réduction du coût budgétaire des bonifications. Elle demandait aussi le maintien de la priorité reconnue aux activités soumises directement à la concurrence internationale et, plus généralement, une concentration des efforts en direction des activités productives.

Au moment où les efforts demandés au pays, qui se traduisent par une modification du partage entre la consommation et les investissements en faveur de ces derniers, commencent à porter leurs fruits, il convient de ne pas relâcher l'effort et de se souvenir comment les pouvoirs publics, abandonnant la politique industrielle à « la main invisible du marché » avant 1981, ont porté tort à notre pays. Une solution, compatible avec la rigueur budgétaire, ne pourrait-elle pas être trouvée en relevant le plafond des Codeli, ce qui apporterait au F.I.M. des ressources nouvelles pour les actions de politique industrielle sans pour cela que le budget de l'Etat soit sollicité ?

Une politique industrielle ne peut se mener à court terme en fonction de données monétaires fluctuantes, et dépendre de l'humeur de la Bourse ou d'une déclaration du secrétaire d'Etat américain au Trésor.

Elle doit tenir compte, certes, de ces éléments, mais suivre prioritairement les axes de développement fixés.

En mobilisant l'épargne des ménages pour l'investissement productif, en nationalisant plusieurs grandes entreprises, le Gouvernement a réussi à intéresser les Français à leur industrie.

Pour ne pas décevoir cette attitude nouvelle et pour préserver l'emploi, il est nécessaire de gagner le pari industriel fait en 1981 et, pour cela, de continuer à soutenir l'effort en cours. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Mes chers collègues, pour laisser le temps, éventuellement, à certains orateurs qui restent inscrits de nous rejoindre, leur retard pouvant se justifier par le fait que notre débat a été un peu plus rapide que prévu, pour permettre aussi à ceux qui souhaitent entendre les réponses du Gouvernement de regagner la salle des séances, je vais suspendre la séance pendant quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

La discussion générale est close.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous voici parvenus au terme de cette discussion générale et je remercie l'ensemble des orateurs qui ont bien voulu y participer. Ils comprendront certainement que je ne puisse leur répondre dans le détail. En toute hypothèse, l'examen des articles de la première partie de la loi de finances permettra d'approfondir les points qu'ils ont évoqués et, au demeurant, ils auront l'occasion de le faire en tête à tête avec chaque responsable ministériel, lors de la discussion des fascicules budgétaires.

Je me bornerai donc à quelques remarques d'ordre général.

La première est que, dans cette enceinte éminemment républicaine, le manichéisme reste souverain. En effet j'ai été frappé, comme vous, sans doute, d'entendre des discours sans nuance, qu'il s'agisse de ceux des principaux orateurs des groupes parlementaires ou d'intervenants qui nous ont présenté une vision bien souvent, hélas ! assez caricaturale de la réalité. Il est vrai qu'hier dans la discussion générale l'exemple est venu de haut, si j'ose m'exprimer ainsi. M. Giscard d'Estaing a dressé un réquisitoire qui s'apparentait

d'avantage à une procédure inquisitoriale qu'à la juste analyse qui devrait avoir cours dans un régime démocratique où, en général, la nuance est davantage présente.

Il est regrettable que M. Giscard d'Estaing qui, comme le lui a rappelé hier Pierre Bérégovoy, souhaite rassembler deux Français sur trois, voire trois Français sur quatre, se soit contenté d'adopter le procédé, hélas ! commun dans cet hémicycle, qui consiste à évoquer les comparaisons internationales lorsqu'elles viennent à l'appui du discours et, au contraire, à se limiter à l'examen des situations nationales lorsque cela confirme la thèse. Il n'a cessé de faire cela.

Il nous a ainsi expliqué que nous avions peu de mérites à avoir obtenu des résultats sur le front de l'inflation parce que, nous a-t-il dit, nous nous situons dans un contexte général de désinflation. Si cela est vrai pourquoi a-t-il été si dur sur la baisse du taux d'épargne ? A ma connaissance, en effet, et je regrette que M. Alphonse ne soit pas là pour l'entendre, la baisse du taux d'épargne est également générale. Encore faudrait-il d'ailleurs nuancer entre l'épargne des ménages et celle des entreprises. Mais, comme cela ne convenait pas à sa démonstration, M. Giscard d'Estaing a balayé d'un revers de main le fait que le taux d'épargne et de marge brute des entreprises était revenu, dans ce pays, au niveau de 1973, c'est-à-dire à ce qu'il était avant le premier choc pétrolier.

Il en a été de même pour l'endettement extérieur pour lequel tout le propos de notre ancien Président de la République a terdu à nous expliquer qu'un nouveau ministère était apparu dans ce pays, celui de la dette publique. Représentant un thème qui lui a été cher par le passé, il nous a assigné comme objectif le retour à l'équilibre budgétaire.

Est-il possible de parler de l'endettement intérieur, comme il l'a fait, en évitant les comparaisons internationales parce qu'elles le gênaient ? Il est vrai que la dette intérieure de la France représente 22,4 p. 100 de la production intérieure brute. Mais comment se fait-il que M. Giscard d'Estaing ne nous ait pas rappelé que ce pourcentage était de 38 p. 100 en Grande-Bretagne, et qu'il était supérieur à 45 p. 100 au Japon et à 50 p. 100 aux Etats-Unis ? Dans le monde occidental, seule la République fédérale d'Allemagne fait mieux que nous avec 20,4 p. 100.

Je n'en dirai pas plus, car ceux qui connaissent ces choses-là ont compris : nous avons entendu, hier, un discours qui ne visait pas, contrairement à ce que l'on nous a dit, à contribuer au redressement de la France, mais qui avait tout simplement pour objet d'exposer des arguments électoraux.

M. Giscard d'Estaing a d'ailleurs eu beaucoup d'imitateurs dans la discussion générale.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Hélas !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ainsi, je n'ai pas été particulièrement surpris de constater que M. Tranchant ne trouvait rien de bon dans ce budget.

M. Jean-Jacques Benoit. On le connaît ! On a l'habitude !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Le problème, monsieur Tranchant, c'est que l'on finit par se demander au nom de qui vous parlez ! Vous avez, en effet, des théories assez personnelles et lorsque l'on vous rappelle les propositions formulées par un porte-parole de votre parti - il est en tout cas présenté ainsi dans les médias et par le président de votre groupe lui-même - vous répondez qu'elles n'engagent que lui. Qui donc engagez-vous ?

En effet, M. Juppé, qui n'a pas l'heur de vous plaire, a déclaré - et écrit - au nom du R.P.R. que la réduction du déficit budgétaire, dont nous avons beaucoup entendu parler hier en relation avec le problème de l'endettement intérieur, n'était pas une priorité.

Je ne vois pas d'ailleurs comment cela pourrait être une priorité, car il vous serait effectivement difficile, en même temps, de réduire les impôts, d'assurer une baisse des prélèvements obligatoires et de financer toutes les promesses que vous prodiguez un peu imprudemment et dont le coût, selon le chiffre auquel j'ai procédé, atteindrait quelque 300 milliards de francs.

Quant à M. Robert-André Vivien, il nous a rappelé hier soir plusieurs choses importantes et il a évoqué quelques grandes figures de la pensée économique. Il nous a ainsi

parlé d'Adam Smith et de Schumpeter, dont nous avons appris, en cette occasion, qu'il n'avait pas écrit un livre sur le Tour de France mais qu'il était un économiste distingué.

M. Robert-André Vivien. Vous connaissez sans doute sa théorie de l'interaction des trois cycles !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Grâce à vous, monsieur Robert-André Vivien, et je vous en remercie, le débat s'est élevé hier soir.

M. Robert-André Vivien. C'était un point d'ironie pour la sténo ! (Sourires).

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Grâce à vous, nous avons vécu un grand moment et un bon moment !

Monsieur Zeller, vous nous aviez déjà parlé, l'année dernière, des creux et des bosses.

M. Adrien Zeller. Elles s'aggravent !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je ne sais si les socialistes changent et s'ils apprennent, mais j'ai eu le sentiment, ce matin, que vous, vous n'aviez pas changé de discours.

M. Adrien Zeller. Heureusement !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous ne semblez pas avoir appris.

Vous nous avez habitués à la présentation de scénarios catastrophes, mais plus le temps passe, plus l'échéance électorale est proche, plus vous êtes catastrophiste. De la même manière que nous avons entendu hier un orateur distribuer des satisfecit, je me demande s'il n'y a pas, au sein de l'opposition, une sorte de concours pour se placer en prévision d'éventuelles possibilités. Cela me paraît prématuré, mais cette hypothèse explique bien des prises de position.

Il est donc bien évident, monsieur Zeller, qu'il y a des creux et des bosses. Un Alsacien ne peut pas ignorer cette réalité.

M. Adrien Zeller. Vous les aggravez !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais vous avez donné de ce budget une vision tout à fait caricaturale. Or ce n'est pas en recourant à des descriptions aussi manichéennes que vous allez concourir au redressement de notre pays.

J'ai, de loin, préféré le ton de M. Royer, qui a été salué sur tous les bancs.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Il a été applaudi.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous avons, en effet, eu le sentiment d'avoir affaire, dans cet hémicycle, à un homme de bonne foi qui cherchait des solutions, en s'efforçant de formuler des propositions, mais sans prétendre détenir la vérité absolue. Nous l'avons donc écouté avec attention, car nous n'ignorons nullement les directions de recherche qu'il a indiquées. Il me semble cependant que le financement des budgets sociaux est assez peu compatible avec cette demande répétitive d'allègement des charges.

Cela dit, la question mérite d'être discutée ; elle ne doit pas être traitée à la sauvette. Elle vaut même certainement un grand débat dans le pays.

M. Adrien Zeller. Tout à fait !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je souhaiterais que les problèmes soient toujours abordés avec ce sérieux, au lieu d'entendre des arguments du genre de ceux qui sont trop souvent avancés. Ainsi que M. Bérégovoy l'a souligné hier, nous avons élaboré ce budget avec sérieux et sincérité. Je répète également qu'il a été fait afin de servir les orientations essentielles pour l'avenir de notre pays. Ces derniers sont donc incontournables et aucun orateur n'a d'ailleurs mis en cause les priorités de ce budget. J'ai simplement entendu certains déplorer qu'il manquait ceci ou cela, ou faire des promesses et tirer des plans sur la comète.

Plusieurs orateurs ont parlé de l'entreprise et je remercie M. Bapt d'avoir rappelé que les socialistes n'avaient pas découvert l'entreprise en 1981. Il a développé divers arguments et rappelé les efforts accomplis. La question, monsieur Hermier, n'est pas de savoir si, comme certains le souhaitent dans cet hémicycle, les entrepreneurs doivent devenir riches et ne pas payer d'impôts ou s'il faut que les entreprises françaises n'aient pas d'argent et paient beaucoup d'impôts. Le problème est plus simple.

Nous souhaitons que les entreprises gagnent de l'argent et si, à l'occasion, les chefs d'entreprise en gagnent aussi, tant mieux ; mais il faut alors qu'ils paient des impôts, même si, pour favoriser l'investissement, nous avons pris un certain nombre de dispositions que l'opposition, pratiquement unanime, estime insuffisantes. Pourtant, messieurs, vous ne les avez pas prises pendant vingt-trois années !

En réalité, nous avons essayé d'aborder les vrais problèmes et j'aurais souhaité que M. Giscard d'Estaing qui voulait, hier, donner la leçon, nous parle un peu plus de l'effondrement des crédits de recherche qui s'est produit sous son septennat. A mon humble avis, ce sujet en valait bien un autre, mais je comprends qu'il ne l'ait pas abordé, car il était gênant pour lui.

Vous avez dit pour votre part, monsieur Gantier, que vous ne compreniez pas pourquoi nous allions rembourser l'emprunt obligatoire au mois de janvier et vous en avez cherché les raisons avec une certaine ingénuité. Voici ma réponse : devinez !

M. Gilbert Gantier. A cause des élections !

M. Adrien Zeller. Parce que vous avez trop d'argent !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. L'argumentation que vous avez développée sur la charge financière n'est pas juste, monsieur Gantier.

M. Gilbert Gantier. Démontrez-le !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Elle serait juste si nous étions dans l'obligation d'émettre un emprunt le jour même du remboursement. En réalité, l'emprunt qui permettra de financer le remboursement sera émis, compte tenu de la désinflation, à un taux très inférieur.

Il est vrai que les systèmes fiscaux ne sont pas les mêmes, mais vous vous êtes livré à une démonstration un peu hâtive. Vous avez d'ailleurs bien de la chance de pouvoir être aussi affirmatif, car les experts que j'ai consultés sont beaucoup moins catégoriques que vous. Ce sujet demande une étude beaucoup plus approfondie et l'on ne saurait se contenter des affirmations que vous nous avez servies.

En tout état de cause, monsieur Gantier, cet emprunt obligatoire sera remboursé et, pour vous avoir entendu, pendant trois exercices budgétaires, déplorer que l'on ait pris trop d'argent aux Français, je m'étonne que vous regrettiez aujourd'hui qu'on leur en rende une bonne partie !

Il faut souligner - Pierre Bérégovoy peut en témoigner - que la tonalité a changé. L'an passé, en effet, la mode était de dénoncer le « matraquage fiscal ». On n'entendait parler que de cela, tant sur les bancs de l'opposition que dans une certaine presse toujours prête à relayer les arguments de l'opposition. Cette année, je n'en ai pas entendu parler une seule fois, et pour cause !

M. Georges Tranchent. Cela va venir ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela non plus, M. Giscard d'Estaing semble ne pas l'avoir discerné. Pourtant, le taux de pression fiscale de l'Etat sera de 17,9 p. 100 en 1986, contre 18,5 p. 100 en 1985, alors qu'il était déjà de 18,6 p. 100 en 1981.

M. Gilbert Gantier. Vous oubliez les débudgetisations !

M. Adrien Zeller. Et le téléphone !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous n'allons pas changer les règles de calcul parce que cela vous arrange ! C'est l'I.N.S.E.E. qui calcule le taux de pression fiscale. Ne recommencez donc pas comme il y a deux ans, lorsque M. Raymond Barre prétendait, lui aussi, pour le bénéfice de sa démonstration, qu'il fallait changer des règles qu'il avait pourtant toujours appliquées.

Il est vrai, en revanche, que le taux de pression fiscale des collectivités locales a un peu augmenté. Mais je dois rappeler, ainsi que je l'ai toujours dit dans cet hémicycle, que chacun doit prendre ses responsabilités en la matière, et que si l'Etat consent des efforts considérables pour réduire son train de vie et ses dépenses, il appartient aux collectivités locales d'en faire autant.

L'Etat a donc fait ce qu'il fallait et nous devons poursuivre dans cette voie, sans pour autant que le débat sur le déficit budgétaire ne prenne un tour surréaliste. En effet, personne ne préconise de poursuivre indéfiniment une politique de déficit budgétaire et nul n'aime beaucoup l'endettement inté-

rieur. Mais il y a des priorités et une conjoncture et, avant de commencer à résorber le déficit budgétaire - ce à quoi nous aspirons -, il faut retrouver un taux de croissance compatible avec une telle démarche. Sinon, car il faut dire au pays ce qu'impliqueraient les propositions formulées hier par son ancien Président de la République, il y aurait une réduction massive du pouvoir d'achat.

M. Raymond Douyère. C'est exact !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. En effet, pour revenir à l'équilibre budgétaire dans les cinq ans sans avoir un taux de croissance plus élevé, il faudrait opérer un prélèvement considérable sur le pouvoir d'achat des Français. Il m'étonnerait donc qu'on leur présente l'affaire de cette manière !

Je profite de cette occasion pour ouvrir une autre parenthèse et revenir sur ce fameux budget à 27 p. 100 d'accroissement, dont nous avons déjà parlé hier, car il est souvent pris pour cible.

Le collectif de 1981 et le budget pour 1982 seraient des monstruosités.

M. Adrien Zeller. Des erreurs !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Eh bien, non ! Ce n'est pas du tout cela et nous nous sommes déjà expliqués à ce propos.

Tant que vous n'aurez pas, messieurs, dénoncé ou regretté les mesures qui figurent dans ce budget, tant que vous n'aurez pas déploré publiquement, par exemple...

M. Adrien Zeller. Les nationalisations !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Les nationalisations ont coûté moins cher à notre pays que l'emprunt 7 p. 100, monsieur Zeller, vous le savez parfaitement !

M. Adrien Zeller. Elles étaient inutiles !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. L'emprunt 7 p. 100 n'aura rien rapporté à ce pays, alors qu'en revanche les nationalisations auront permis à des entreprises, dont les déficits nets cumulés atteignaient 3 milliards en 1981, de dégager 3,7 milliards de bénéfice en 1984. Voilà un résultat tangible, tandis que l'emprunt 7 p. 100, dont M. Giscard d'Estaing est encore venu assurer la défense illustrée hier, est vraiment une très mauvaise opération financière. Je l'ai dit l'année dernière et je le répéterai, même si cela vous gêne. Il a coûté plus cher que les nationalisations et sans aucune contrepartie.

J'en reviens à ce budget qui a connu une progression de 27 p. 100 des dépenses. Il comportait 8 milliards pour les personnes âgées ; or je ne vous ai jamais entendu regretter l'augmentation du minimum vieillesse ! Il avait aussi fallu y inscrire 22 milliards pour la remise à niveau des recettes, et l'on ose aujourd'hui traiter la loi de finances pour 1986 de budget électoraliste et de budget truqué ! Je peux pourtant vous assurer qu'il n'y manque pas 22 milliards de recettes ; il n'en manque même pas un !

M. Edmond Alphandéry. Nous verrons cela au mois de mars !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je profite également de cette occasion pour vous indiquer que l'exécution des recettes du budget pour 1985 est tout à fait conforme aux prévisions.

Monsieur Alphandéry, pour crier juste dans la colère des prophètes, il faut une voix très pure et des vérités très dures. Vous criez peut-être très fort et vous faites beaucoup le prophète, mais vous devriez vous demander si vous avez une voix suffisamment pure et des vérités suffisamment dures. Après avoir prédit 22 p. 100 d'inflation...

M. Edmond Alphandéry. Je n'ai pas dit cela !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ...l'année dernière, en parlant des hypothèses économiques du budget, vous sentez-vous toujours habilité à faire le prophète ?

M. Edmond Alphandéry. Révissez mes discours !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce serait une très vaste tâche, monsieur Alphandéry, parce qu'ils varient dans le temps.

M. Edmond Alphandéry. Ils vous ont pourtant bien aidés !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si vos discours nous ont aidés, nous vous en remercions, mais nous espérons que votre collaboration restera de cette nature le plus longtemps possible.

M. Edmond Alphandéry. J'espère, moi, que vous nous renverrez l'ascenseur après mars 1986 !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je tiens enfin à dire aux orateurs de la majorité, car c'est eux qui voteront ce budget, si j'ai bien compris... (*Sourires sur les bancs des socialistes*).

M. Jean-Pierre Balligand. On ne sait pas ! (*Sourires*).

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... - car je n'ai pas l'impression que d'autres groupes se soient manifestés en sa faveur - que le Gouvernement les remercie de leur confiance.

Pierre Bérégovoy a rappelé les résultats obtenus grâce à la politique que nous menons dans une conjoncture difficile et il a souligné les objectifs qui devaient constituer nos priorités pour l'avenir de notre pays.

Plusieurs orateurs de la majorité se sont exprimés sur des sujets plus précis. Je remercie, en particulier, Christian Goux, président de la commission des finances, de son intervention, de ses satisfecit.

M. Adrien Zeller. Il n'y avait pas que des satisfecit !

M. Gilbert Gantier. Il y avait des critiques ! Les roses avaient des épines !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je prends naturellement acte, comme par le passé, des inquiétudes qu'il a manifestées, d'autant qu'elles sont partagées. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cours de la discussion en examinant divers amendements. Pour peu qu'ils soient fondés et que les ressources puissent être trouvées, nous accomplirons un travail positif.

Telles sont les réflexions que je voulais présenter, mesdames et messieurs les députés, en réponse aux différents intervenants. Je regrette pour ma part - je l'ai déjà souligné au début de mon intervention, mais je tiens à le répéter dans ma conclusion - que la discussion budgétaire ne donne pas lieu à un vrai débat.

M. Edmond Alphandéry. A qui la faute ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il est dommage que les orateurs de l'opposition qui se succèdent à la tribune interviennent davantage pour s'adresser à l'opinion en termes électoralistes que pour faire progresser le débat. Heureusement, tel n'est pas le cas de tous à 100 p. 100 et je suis heureux d'avoir entendu quelques suggestions.

L'examen de la deuxième partie nous donnera l'occasion à la fois de dresser le bilan de ce qui a été fait et d'examiner avec beaucoup d'attention, je vous y convie mesdames et messieurs les députés de la majorité, les propositions de l'opposition.

M. Gaudin a fait hier un rappel au règlement pour dire au président de l'Assemblée nationale qu'il fallait laisser au leader de l'opposition un temps de parole convenable.

M. Gilbert Gantier. C'est une question de courtoisie. Cette pratique a toujours été respectée !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Absolument, je suis d'accord avec cela, mais le problème n'est pas là, monsieur Gantier.

J'ai simplement eu l'impression que M. Raymond Barre, qui était assis à côté, n'appréciait guère la qualification donnée à M. Giscard d'Estaing (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*).

M. Edmond Alphandéry. Vous extraplez. Occupez-vous de vos problèmes. Vous en avez suffisamment au sein du parti socialiste !

M. Raymond Douyère. Vous êtes gêné, monsieur Alphandéry !

M. Jean-Jacques Benettièra. Touché !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Alphandéry, cessez d'être l'ahoyeur public numéro un.

M. Edmond Alphandéry. Mais non ! Je ne suis pas touché. Occupez-vous de vos problèmes, ils sont assez compliqués !

M. Jean-Pierre Balligand. Nous avons fait la synthèse !

M. Jean-Jacques Benettièra. Réunissez-vous à Toulouse. C'est un bon endroit !

M. Edmond Alphandéry. M. Giscard d'Estaing a fait un excellent discours.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous êtes très agité, monsieur Alphandéry !

M. Robert-André Vivien. Tout le monde sait bien que le chef de l'opposition, c'est Chirac (*Rires*).

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je ne préside pas les séances de l'Assemblée nationale, mais je constate que le rôle autrefois dévolu à François Mitterrand est à diviser par trois aujourd'hui. Le pays le sait désormais et chacun le verra de mieux en mieux au fur et à mesure que nous approchons de cette échéance électorale qui vous énerve, messieurs, et qui suscite des impatiences considérables.

M. Edmond Alphandéry. Pas du tout !

M. Georges Tranchant. C'est vous qu'elle inquiète. Nous, elle nous réjouit.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Alphandéry, j'ai l'impression que nous allons observer la même diversité dans les programmes. Je ne le souhaite pas pour ce pays. Je souhaite simplement que, selon la règle qui prévaut dans tout pays démocratique, on parvienne à une situation plus simple où un grand parti progressiste serait face à un grand parti conservateur, ces deux partis étant susceptibles d'assurer l'alternance.

M. Edmond Alphandéry. Très bien ! C'est aussi notre souhait et vous avez fait beaucoup de progrès dans ce sens !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je pense que vous y arriverez et, pour notre part, nous sommes sur la bonne voie. Ainsi, nous pourrions avoir à l'avenir des discussions budgétaires un peu moins surréalistes et fantomatiques.

En tout état de cause, mesdames et messieurs les députés, je vous demande d'ores et déjà d'adopter ce projet de budget, et je sais que je peux compter sur la fidélité de la majorité (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mesdames et messieurs les députés, j'ai souhaité intervenir maintenant puisque M. Henri Emmanuelli représentera le Gouvernement dans la discussion des articles.

Nous arrivons au terme de la discussion générale. Je souscris entièrement à ce qui vient d'être dit par M. Emmanuelli, avec lequel j'ai préparé ce budget.

Comme lui, sans doute, je me sens blessé lorsque l'opposition reproche à notre budget de n'être pas sincère.

Nous avons préparé ce budget avec la volonté de rechercher une cohérence budgétaire, financière et économique. Je me suis largement expliqué sur toutes ces questions hier.

J'ai exposé les raisons pour lesquelles le secteur psychiatrique voyait ses dépenses passer du côté de la sécurité sociale, sujet que je connais bien. J'ai répondu sur les caisses de retraite des agents des collectivités locales, et je n'y reviendrai pas. On sait aussi que, le Conseil constitutionnel ayant tranché, c'est le budget des P.T.T. qui finance la filière électronique. Tout cela est connu, et il est inutile d'ouvrir de faux débats à propos de vraies questions.

Selon un leader de l'opposition, nous aurions débudgétisé une certaine recette. Or cette recette n'existe plus. C'est tout de même quelque chose d'extraordinaire ! En effet, la vignette sur le tabac, dont le produit allait à la sécurité sociale, a été supprimée à la suite d'une décision européenne qu'il était normal que nous appliquions puisque nous vivons dans la Communauté économique européenne. Bien entendu, lorsque la sécurité sociale a eu à établir ses besoins de financement et son équilibre pour 1985, elle a tenu compte de cette suppression. Cet exemple montre, comme le disait M. Henri Emmanuelli, que la volonté de critiquer systématiquement prend le pas sur le bon sens.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je préfère poursuivre mon exposé.

M. Edmond Alphandéry. Dommage !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai pris plaisir à entendre tous les orateurs, y compris ceux qui ont exprimé des points de vue différents des miens.

M. Goux a souligné avec raison - et cela vaut pour tous les gouvernements et pour tous les ministres des finances que la maîtrise de la dépense publique doit être notre obsession, étant entendu que nous avons toujours à nous interroger sur les conséquences d'un déficit budgétaire.

Je n'ai pas nié que le déficit budgétaire ait un peu augmenté entre 1981 et 1985.

M. Adrien Zeller. Un peu seulement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais j'ai demandé à chacun de mesurer ce qu'auraient été les conséquences d'une maîtrise plus forte de la dépense publique. Comme vient de le rappeler très justement M. Emmanuelli, il y aurait eu une baisse du pouvoir d'achat et 3,5 millions de chômeurs (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

Observez ce qui s'est passé dans d'autres pays où la démonstration a été faite !

Peut-être cette épreuve d'austérité, et non plus de rigueur, aurait-elle permis d'assainir plus brutalement l'économie française. Mais au prix de quels sacrifices ? Sur ce point, il faut tenir un discours cohérent.

M. Edmond Alphandéry. Rien de tout cela n'est vrai !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. M. Balligand a abordé la même question, et j'ai été attentif à ses propos.

Quant à M. Royer, il a fait des suggestions qui méritent examen et, bien entendu, nous les étudierons avec le plus grand soin, car certaines de ses idées peuvent être mises en pratique sur le terrain.

Monsieur Tranchant, il me paraît bon de faire le point en matière d'amortissement. Il existe pour les entreprises deux méthodes d'amortissement : l'amortissement linéaire, qui est le plus classique, et l'amortissement dégressif pour tous les équipements de production. Cette méthode, qui permet d'anticiper la dépréciation réelle du bien, est donc plus avantageuse, et l'industrie française l'utilise beaucoup.

Ces deux types d'amortissement demeurent. Mais s'y était ajouté un amortissement exceptionnel qui allait encore plus loin que l'amortissement dégressif. L'amortissement exceptionnel n'avait été institué que de manière temporaire, et à titre conjoncturel. Il expire le 31 décembre prochain. Comme son efficacité n'était pas évidente, le Gouvernement n'a pas proposé de le reconduire, d'une part, parce qu'il était limité dans ses effets, d'autre part, parce qu'il apparaissait souvent comme une pure aide de trésorerie. Nous avons donc décidé de substituer à cette disposition une baisse de l'impôt sur les bénéfices non distribués, le taux passant de 50 à 45 p. 100. Celle-ci, il est vrai, ne se fera sentir que sur le budget de 1987. Mais le budget de 1986 subira, lui, l'effet de l'amortissement exceptionnel qui, naturellement, se retrouvera dans les déclarations faites par les sociétés.

Nous avons annoncé dès le mois de juillet la nouvelle mesure afin d'inciter les entreprises à investir dès cette année. Et l'effet se fait sentir, notamment au niveau des importations de biens d'équipement. Bien entendu, après l'amortissement exceptionnel, il y aura une autre disposition qui permettra de compléter le dispositif de façon durable.

Nous n'avons donc pas essayé de reporter sur 1987 la charge des avantages fiscaux accordés aux entreprises puisque, en 1986, nous continuerons à subir l'effet de l'amortissement exceptionnel.

M. Georges Tranchant. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Sur ce point, on a tout dit.

M. Georges Tranchant. Vous peut-être, mais pas moi !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je veux bien que vous m'interrompiez, car je suis assez courtois pour cela. Mais mon argumentation est irréfutable. Personne ne conteste que si l'une des mesures se subs-

titue à l'autre, les effets budgétaires sur 1986 et 1987 sont les mêmes. Je crois même que, compte tenu de ce que nous avons décidé, la charge sera plus forte sur le budget de 1986.

M. Georges Tranchant. Puis je ajouter un mot ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Volontiers, mais je ne puis me substituer au président de séance !

M. le président. La parole est à M. Tranchant, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Georges Tranchant. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre gentillesse et de votre courtoisie.

Vous avez été peiné qu'on suspecte votre présentation des comptes et que d'aucuns mettent vos chiffres en doute.

Mais, monsieur le ministre, je vous rappelle que M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat, a fait raturer les documents de la comptabilité publique en 1983 pour faire disparaître 2,3 milliards de déficit. Il l'a reconnu lui-même (*Protestations sur les bancs des socialistes*). Nous avons donc des raisons de nous montrer méfiants.

Par ailleurs, en présentant la réduction d'impôts que vous avez annoncée à la presse et à tous les médias, vous vous êtes bien gardé de dire que vous retiriez un avantage aux entreprises pour leur en donner un autre. Vous l'avez présentée sous un angle purement politique en affirmant que vous réduisiez les impôts, alors que les entreprises ne bénéficieraient de rien, puisqu'elles perdent 5 milliards de francs d'un côté et regagnent 5 milliards de francs de l'autre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Tranchant, vous m'avez interrompu pour parler d'un sujet et vous en avez abordé un autre. Je vous laisse juge du procédé.

Mais après vous avoir entendu, je commence à avoir des doutes sur votre capacité à comprendre les vrais problèmes qui se posent aux entreprises.

M. Guy Bêche. Tout à fait !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Lorsque j'ai annoncé la nouvelle disposition au nom du Gouvernement, j'ai bien précisé qu'elle se substituait à celle de l'amortissement exceptionnel. De nombreux commentateurs - y compris ceux des organisations professionnelles - y ont vu l'entrée dans les faits de la baisse de l'impôt sur les sociétés si souvent promise, mesure qui a l'avantage d'être durable et non plus provisoire comme c'était le cas auparavant.

L'opposition n'a pas nié nos résultats dans le domaine de l'inflation, même si elle a essayé d'argumenter pour dissiper l'effet de cette amélioration.

De nombreux commentateurs se réfèrent souvent à des déclarations ou à des jugements émis à l'étranger sur ce qui se passe dans notre pays. Pour ma part, je citerai un texte que j'ai apprécié et qui a été publié dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, le 14 septembre 1985, par un observateur peu suspect d'indulgence à l'égard de la politique économique française :

« Si les socialistes et les communistes arrivent au pouvoir le taux d'inflation atteindra 25 p. 100, prophétisait J. Chirac, un des leaders de l'opposition, en 1981.

« Cependant, ces propos furent tenus dans la chaleur de la campagne électorale ; ils ne se sont pas vérifiés dans les faits, par chance pour la France et pour l'Europe. Au contraire : le taux d'inflation en France s'est réduit de moitié pour s'établir aujourd'hui à moins de 6 p. 100. »

C'est un article du 14 septembre et, depuis, nous avons fait encore des progrès.

« En août est même survenu ce qui n'était pas arrivé depuis des décennies en France : les prix sont restés stables. Le mot français pour parler de stabilité monétaire apparaissait jusqu'à présent aux yeux des citoyens comme une chimère, voire comme un mot étranger bien qu'existe tout simplement en français le mot stabilité. »

« Auparavant, l'inflation en France était considérée comme inévitable et l'on cherchait à compenser ses conséquences à travers des dévaluations. »

Il y a eu des réajustements monétaires, c'est vrai, depuis 1981, mais il y en avait eu beaucoup d'autres avant.

« Il apparaît aujourd'hui au Gouvernement français que la réduction des coûts est préférable à une dévaluation du franc. »

Et l'article conclut ainsi : « Y aura-t-il bientôt à côté d'un deutschemark fort, un franc fort ? ».

Tel est le bilan que des observateurs impartiaux et non socialistes dressent de notre action. Et c'est bien la raison pour laquelle la lutte contre l'inflation est l'objectif prioritaire. On n'a pas le choix entre plus d'inflation et moins de chômage, mais entre moins d'inflation et plus d'inflation.

Après le discours prononcé hier par M. Giscard d'Estaing, de nombreux commentateurs lui ont fait dire que notre budget était négatif pour la dette et nul pour l'emploi. Je réponds que le septennat de M. Giscard d'Estaing a été négatif pour la modernisation de la France et nul pour l'inflation. Et je ne suis pas le seul à porter ce jugement sur le bilan de M. Giscard d'Estaing.

Qu'on me permette de rappeler une déclaration du 21 mars 1981 : « Les Français ne peuvent pas ne pas se rendre compte qu'après avoir mis de justesse leur espoir dans un homme, celui-ci a conduit les affaires de telle façon qu'aujourd'hui la situation, la leur, la nôtre, est caractérisée par un chômage inacceptable, une inflation grandissante, un déficit préoccupant de nos comptes intérieurs et extérieurs, et par une insécurité croissante, notamment des personnes et des biens, bref, par un affaiblissement général de notre pays. »

Et celui qui portait ce jugement sévère n'était autre que M. Jacques Chirac !

Oui, le bilan de M. Giscard d'Estaing a été négatif pour la modernisation de la France - et il nous faut faire un effort pour redresser l'économie de notre pays - et nul pour l'inflation, puisqu'il nous a légué une inflation qui atteignait 14 p. 100, alors que nous l'avons ramenée à moins de 5 p. 100 à la fin de cette année. Et si le pays veut bien nous faire confiance, l'effort sera poursuivi l'an prochain. Nous nous sommes attaqués courageusement, avec le concours de notre majorité, aux causes structurelles de l'inflation. Nous avons essayé de maîtriser l'évolution des revenus parce que nous considérons que l'inflation est un luxe que seuls les privilégiés peuvent s'offrir, et non les classes populaires pour lesquelles elle constitue toujours un impôt supplémentaire.

Ce budget, selon M. Giscard d'Estaing, serait un budget mort-né. Attendez le résultat des élections. Mais soit, prenons l'hypothèse où nous n'aurions pas à exécuter ce budget : j'attends avec inquiétude ce qui pourrait se produire l'an prochain.

M. Robert-André Vivien. Nous aussi ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En effet, ce « budget mort-né », comme vous dites, il faudrait alors le remplacer. Et après avoir examiné avec attention et intérêt les propositions de cette opposition à trois têtes - M. Barre, M. Giscard d'Estaing et M. Chirac - je crains fort qu'elle ne puisse enfanter qu'un monstre.

M. Edmond Alphandéry. Mieux vaut un monstre à trois têtes que pas de tête du tout !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le R.P.R. veut lancer un grand emprunt obligatoire qui ne serait pas compris dans les prélèvements obligatoires, et qui serait donc compatible avec l'allègement des impôts, alors que M. Giscard d'Estaing, hier, et M. Barre en d'autres circonstances, se sont prononcés pour la réduction des déficits.

Quant à l'inflation, j'ai entendu M. Juppé la réclamer, alors que M. Barre - qui a bien raison - s'y oppose. En effet, une partie de nos efforts serait réduite à rien.

M. Giscard d'Estaing souhaite une libération totale des prix, mais j'ai cru comprendre que M. Barre, qui se souvient sans doute de ce qui s'est passé avant 1981, serait plus prudent.

Bref, les contradictions sont nombreuses, et je pourrais continuer la liste.

En ce qui concerne la fiscalité, on constate une unité qui ne nous surprend pas : le R.P.R. et l'U.D.F. sont favorables à la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes.

M. Georges Tranchant. Tout à fait !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela n'étonnera personne ! Mais, après avoir dit cela, vous n'êtes pas qualifié, je le dis comme je le pense, pour parler de justice et de solidarité.

M. Jean-Pierre Balligand. Absolument !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. S'agissant des dénationalisations, j'ai quand même observé quelques nuances. Certains sont pour une dénationalisation totale et immédiate.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Impossible !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. D'autres voudraient la limiter à 20 milliards de francs, car ils en ont mesuré les conséquences sur le marché financier. Les uns pensent qu'elle ne devrait concerner que les banques, les autres l'étendent à l'industrie.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Et l'indépendance nationale ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Sur la dénationalisation des banques, je citerai, là encore une appréciation qui n'émane pas des rangs des socialistes, pour que vous ne suspectiez à aucun moment mes déclarations d'être entachées de je ne sais quel dogmatisme.

Un magazine américain, *Business Week*, apporte la démonstration que la dénationalisation du système bancaire français représenterait une ponction de 28 milliards sur le marché financier, soit 40 milliards d'émissions nouvelles, entrainerait le licenciement de 20 p. 100 des effectifs et paralyserait le financement des restructurations industrielles (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*).

En France, il existe, dit le *Business Week*, des situations pires que celles de la propriété de l'Etat. Il y a eu, permettez-moi de le rappeler, la sidérurgie. Il y a eu - comment l'appellait-on ce groupe ? - Creusot-Loire. Ces exemples doivent rester dans tous les esprits.

M. Gilbert Gentier. Et Renault ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Si par malheur, messieurs, vous reveniez au pouvoir, non seulement vous enfanteriez un monstre budgétaire, mais vous créeriez un tel désordre économique et social - le social, j'en ai parlé hier - que le redressement économique de notre pays serait compromis.

Notre tâche n'est pas achevée. Il faut garder le cap, éviter la démagogie et le laxisme. Il est temps que le pays le comprenne. Outre le désordre social et économique que provoqueraient les mesures insuffisamment élaborées que vous proposez et les promesses que vous serez incapables de tenir, s'installera un désordre institutionnel parce que, sur ce point, vous êtes en désaccord.

Je souhaite, mesdames et messieurs les députés, que le vote de ce budget, qui est l'illustration des progrès que nous avons accomplis dans le domaine économique nous permette, avec votre concours d'abord, celui de l'opinion ensuite, d'achever le redressement économique de la France grâce à la désinflation qui ne doit pas être interrompue, grâce à la modernisation qu'il faut accélérer (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Rappel au règlement

M. Parfait Jans. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Parfait Jans, pour un rappel au règlement.

M. Parfait Jans. Monsieur le président, voilà quatre législatures que je siége dans cette assemblée. Jusqu'à présent, les membres du Gouvernement ont toujours répondu aux interventions des représentants du groupe communiste comme des autres groupes.

Une seule fois, un ministre très grossier, le prince Ponia-towski, a refusé de répondre au groupe communiste et l'a dit. Je constate qu'aujourd'hui deux autres ministres, M. Béré-govoy et M. Emmanuelli, qui n'ont pas dit un mot sur les interventions des députés communistes, viennent d'entrer dans la même voie (*Applaudissements sur les bancs des communistes*).

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Jans, dans la catégorie des procédés...

M. Parfait Jans. Je constate !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais non, vous ne constatez pas ! J'ai cité M. Hermier trois fois. Si M. Hermier n'est pas membre du bureau politique du parti communiste français, que suis-je ! Peut-être déplorez-vous que nous n'ayons pas fait de réponse nominative. Mais cela a été le cas pour tous les autres groupes...

M. Louis Odru. Vous répondez à la droite !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ...et je regrette que, dans la polémique, vous en soyez à relever ce genre de choses.

M. Parfait Jans. La polémique vient de vous !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est plutôt attristant, et j'espère que vous saurez, au cours du débat, revenir à de meilleurs sentiments, car vous n'êtes pas en train de servir votre cause !

M. Parfait Jans. C'est votre attitude qui est attristante !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Jans, j'ai dit hier ce que je pensais de l'intervention de M. Guy Hermier.

M. Parfait Jans. Aujourd'hui, vous ne dites rien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. On n'est pas à votre botte, quand même !

M. Parfait Jans. Non, vous n'êtes pas à notre botte ! Vous êtes libres !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous permettez, monsieur Jans ? Je n'ai pas l'habitude, pas plus que Henri Emmanuelli, d'être discourtois, ni avec vous ni avec d'autres.

Permettez-moi d'ajouter un mot : en répondant à la droite, je vous répondais aussi, car vos arguments ont été les mêmes tout au long de cette discussion budgétaire ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs des communistes, du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Parfait Jans. On verra sur les amendements !

M. Louis Odru. Votre réponse est minable !

M. le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur les articles de la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN